

LES DROITS DE L'HOMME



AUX ETATS-UNIS

Histoire
du Pasteur Ben Chavis
et des Dix de Wilmington

Le pasteur BEN CHAVIS à la prison de Mac Cain



"Il faut poser devant tous la question : y a-t-il des prisonniers politiques dans notre pays ? Il nous faut montrer l'hypocrisie de notre pays, qui accuse de crimes ses dissidents et proclame ensuite qu'il n'y a pas de prisonniers politiques, mais seulement des criminels".

Rev. Ben Chavis

Pasteur Ben Chavis

Ben Chavis un témoin

Noir, 32 ans, pasteur de l'Eglise Unie du Christ aux Etats-Unis, Ben Chavis a passé cinq années de sa vie en prison pour avoir osé dénoncer et combattre - par des méthodes non violentes - la ségrégation raciale en Caroline du Nord, l'Etat le plus raciste des Etats-Unis. Mis en liberté conditionnelle le 14 décembre 1979, Ben Chavis dirige, depuis cette date, le Bureau de Washington de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ.

C'est cette Commission, dont il était l'un des responsables pour la Caroline du Nord, qui l'envoie à Wilmington, en février 1971, pour y enquêter sur l'intégration des Noirs dans les écoles. Dix-huit élèves noirs viennent d'être expulsés de leur collège. Ils se réunissent avec Ben Chavis dans l'église locale dont le pasteur est blanc, organisent le boycott des écoles et une marche pacifique. Le Ku-Klux-Klan - le tristement célèbre mouvement raciste - menace d'incendier l'église et en fait le siège pendant quatre jours. Pour prévenir la violence, Ben Chavis réclame en vain des autorités un couvre-feu et la protection des quartiers noirs. Les membres du Ku-Klux-Klan tirent sur les assiégés ; les autorités font appel à la garde nationale. Un magasin est incendié, un étudiant noir et un homme du Klan sont tués.

Bien que les Noirs assiégés n'aient pas été armés et que l'enquête n'ait pu établir la provenance des balles, Ben Chavis, huit élèves noirs et une mère de famille blanche sont arrêtés un an plus tard, en mars 1972, inculpés de conspiration et d'homicide sur la personne d'un Blanc.

En septembre 1972, à la suite d'un procès truqué, des faux témoignages de trois témoins à charge, tous trois délinquants, un jury composé de dix Blancs - dont certains reconnaissent leur appartenance au Ku-Klux-Klan - et de deux Noirs condamne ceux qu'on appelle les *Dix de Wilmington* à 282 ans de prison dont 34 pour le seul Ben Chavis.

L'Eglise Unie du Christ demande la liberté provisoire pour les condamnés et rassemble la caution nécessaire de plus de 400 000 dollars. Toutes les demandes en révision du procès sont rejetées. Le 2 février 1976, les *Dix de Wilmington* sont remis en prison. Durant sa période de liberté sous caution, Ben Chavis est plusieurs fois menacé de mort, sa tête est mise à prix par le Ku-Klux-Klan, une bombe explose dans sa voiture.

En octobre 1976, le principal témoin à charge se rétracte et déclare avoir témoigné sous la pression du procureur. Le pasteur de l'église de Wilmington déclare avoir été empêché, avec sa femme, sous la menace, de déclarer que Ben Chavis et les autres inculpés étaient avec lui dans l'église, sans armes et ne pouvaient donc avoir mis le feu ni tiré.

En mai 1977, alors que tous les témoins à charge sont revenus sur leur déclaration, que des témoignages complémentaires prouvent l'innocence des Dix, un nouveau procès leur est refusé : *"je n'ai trouvé aucune violation des droits constitutionnels"* conclut le juge chargé de réexaminer l'affaire.

Les Eglises aux Etats-Unis, la Fédération protestante de France, de nombreux chrétiens en France et dans plusieurs pays sont intervenus auprès des diverses autorités des Etats-Unis pour que *"toute la lumière soit faite et justice rendue"* dans cette affaire des Dix de Wilmington. En vain. Ben Chavis et ses amis sont coupables parce que Noirs. Et, aux Etats-Unis, tout particulièrement en Caroline du Nord, un Noir n'est pas un homme. En France, nous croyons trop facilement que la grande démocratie d'outre-atlantique qui clame bien haut le respect des droits de l'homme chez les autres, les respecte chez elle. L'histoire de Ben Chavis et de ses compagnons, celle de bien d'autres Noirs actuellement emprisonnés, témoignent qu'il n'en est rien. Les événements de Miami de la mi-mai 1980, témoignent également que la violation des droits de l'homme, en particulier de l'homme noir, aux Etats-Unis, n'est pas un mythe, une vieille histoire des plantations de coton du 19ème siècle.

La défense des droits de l'homme ne se partage pas. Partout où ils sont violés, et d'abord chez soi, il faut le dénoncer et travailler à leur respect. Ben Chavis, témoin de l'Evangile, ministre de Celui qui est mort sur une croix pour abattre toutes les barrières, toutes les ségrégations, l'a bien compris, lui qui déclarait à la CIMADE, en février 1980 : *"Notre affaire est significative et exemplaire dans la lutte pour la liberté menée par le peuple noir et les pauvres aux Etats-Unis... Nous essayons de faire en sorte que l'Eglise soit le libérateur du peuple et qu'elle inspire ses luttes"*.

Ben Chavis rejoint dans ce combat et cette espérance de libération celui dont, tout jeune étudiant, il a partagé la lutte pour la dignité des Noirs : Martin Luther King, qui déclarait dans son discours de réception du Prix Nobel de la Paix, à Oslo, le 10 décembre 1964 : *"Je refuse de partager l'avis de ceux qui prétendent que l'homme est à ce point captif de la nuit sans étoiles, du racisme et de la guerre que l'aurore radieuse de la paix et de la fraternité ne pourra jamais devenir une réalité"*.

Marcel Henriët

J'ai lu un jour quelque chose au sujet du droit de réunion. J'ai lu quelque chose sur le droit de s'exprimer. J'ai lu quelque chose sur la liberté de la presse. J'ai lu quelque part que c'est la grandeur de l'Amérique que d'y avoir le droit de protester pour le droit.

Dr Martin Luther King
Memphis, Tennessee, 3 avril 1968
(il fut assassiné le lendemain)

"Nous constatons comme une évidence qu'il y a aujourd'hui aux Etats-Unis un nombre important de violations graves, et bien attestées, des droits humains et légaux des minorités, y compris une politique de discrimination raciale et de ségrégation". C'est par ces mots que s'ouvre le rapport des Juristes Internationaux sur les violations des Droits de l'Homme aux Etats-Unis. Ce rapport a été présenté à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève, le 27 août 1979, par un avocat américain, spécialiste des Droits de l'Homme, Lennox S. Hinds. Il détaille l'oppression des minorités, l'utilisation abusive des lois, et l'application raciste des règles de la justice criminelle aux Etats-Unis (voir en annexe les extraits du discours de Lennox Hinds). Ce rapport dénonce aussi ce qui est communément appelé la "prison Olympique", car le village olympique, qui a abrité les athlètes des Jeux Olympiques d'Hiver de 1980 à Lake Placid, est destiné à devenir une prison de jeunes.

PRISONNIERS POLITIQUES

Le 12 juillet 1978, *le Matin* a fait paraître une interview d'Andrew Young, alors ambassadeur, dans laquelle il déclare : "Après tout, dans nos prisons aussi il y a des centaines, peut-être même des milliers de gens que j'appellerai des prisonniers politiques. Il y a dix ans, moi-même je passais en jugement à Atlanta pour avoir organisé un mouvement de protestation..."

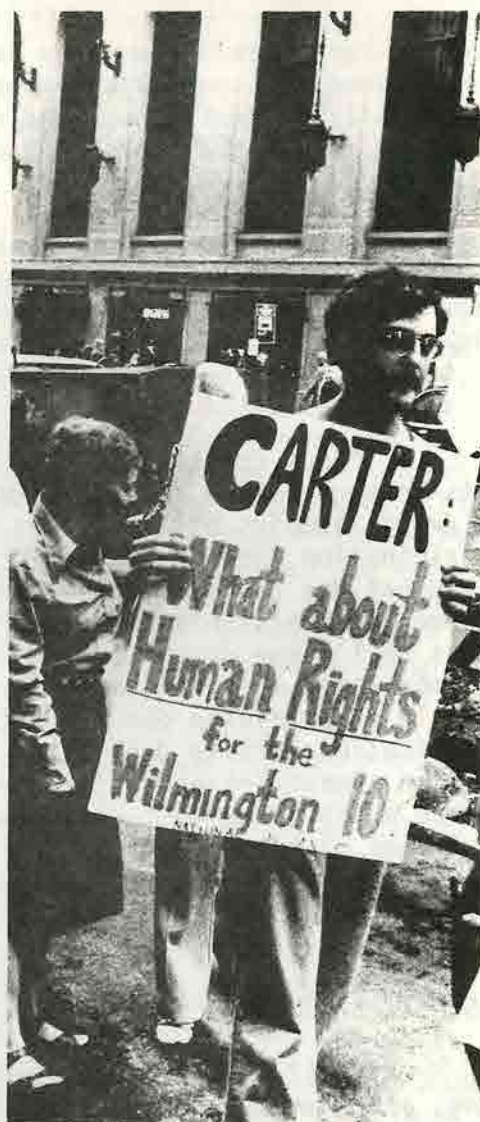
Le pasteur Ben Chavis a été le prisonnier politique le plus connu aux Etats-Unis. Lui et ses neuf co-accusés, connus sous le nom des "Dix de Wilmington" ont été condamnés en 1972 à un total de 282 ans de prison pour un crime qu'ils n'avaient pas commis.

UNE AFFAIRE EMBARRASSANTE

M. Charles Cobb, directeur exécutif de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ aux Etats-Unis, écrit :

"Le cas des Dix de Wilmington a été depuis 1971 une pierre d'achoppement pour la soi-disant Justice américaine. Les faits qui prouvent leur innocence ont été démontrés mille fois dans les principaux médias et journaux américains et internationaux. Dans le monde entier on a demandé que justice soit rendue à ces dix jeunes gens innocents, et ils ont même été adoptés comme prisonniers d'opinion (en anglais : prisoners of conscience) par Amnesty International."

"Des dizaines d'éditoriaux ont réclamé le pardon, ou au moins un nouveau jugement pour les Dix de Wilmington. Ces appels ont été appuyés par presque toutes les Eglises protestantes importantes, par de nombreux syndicats, par plus d'une dizaine de conseils municipaux et par toutes les personnalités qui défendent les droits civiques dans notre pays. Dans le monde entier, des chefs d'Etat, des parlementaires des organisations internationales prestigieuses défendant les Droits de l'Homme, et des Eglises ont manifesté leur intérêt pour les Dix de Wilmington, à tel point qu'un porte-parole du State Department a qualifié l'affaire d'"embarrassante". Il est maintenant temps de mettre fin à cet "embarras". Nous vous demandons de réclamer le respect des Droits de l'Homme pour les Dix de Wilmington comme vous l'avez fait pour ceux dont vous pensiez qu'ils étaient persécutés dans d'autres pays..." (extrait d'une lettre ouverte au Président Carter, du 6 septembre 1978, signée par des parlementaires américains, des maires, des membres du clergé, des militants pour les Droits de l'Homme, des syndicalistes, des artistes).



Philip Potter, Secrétaire Général du Conseil oecuménique des Eglises, a fait appel à l'engagement personnel du Président Carter pour que les Droits de l'Homme soient observés : "La libération et le pardon rehausseraient grandement votre position morale et votre crédibilité aussi bien dans votre pays qu'à l'étranger".

Le Président Carter personnellement a réduit les peines de prison de Gordon Liddy, impliqué dans l'affaire du Watergate, et de Patricia Hearst, cette riche héritière devenue terroriste. Tous deux étaient coupables, tous deux sont libres aujourd'hui. Mais pendant les trois années de sa présidence, M. Carter a refusé d'entendre les appels du monde entier en faveur des Dix de Wilmington. Il a refusé d'agir contre cette violation des Droits de l'Homme.

Le pasteur Ben Chavis, le dernier des Dix, a été libéré sur parole le 14 décembre 1979. Il a fallu sept ans de luttes incessantes de milliers de gens pour obtenir cette libération, qui prouve l'importance d'une solidarité qui ne connaît pas de frontières.

Ben Chavis est sorti de prison. Mais il n'est pas encore libre, comme il le constate lui-même : "Je ne suis qu'un détenu en liberté surveillée. Je suis encore un prisonnier politique".

La lutte pour les Dix de Wilmington continue. C'est maintenant une lutte pour leur réhabilitation, car ils ne seront vraiment libres que lorsque la justice des Etats-Unis reconnaîtra officiellement leur innocence.

Voici donc l'histoire du pasteur Ben Chavis, l'histoire d'un militant américain pour les droits civiques et humains, l'histoire d'un prisonnier politique aux Etats-Unis.



Célébration de la libération conditionnelle de Ben Chavis à la Trinity Evangelical Lutheran Church à Manhattan, New York

LETTRE DE BEN CHAVIS A CARTER

Prison de McCain
Caroline du Nord

4 mars 1977

à M. le Président
Maison Blanche, Washington

Monsieur le Président,

Vous avez sans doute reçu beaucoup de lettres demandant le soutien du gouvernement des Etats-Unis pour la cause des Droits de l'Homme dans des pays étrangers où on prétend que ces droits sont violés.

On peut remarquer en particulier votre récente réponse à un dissident soviétique, Andrei D. Sakharov, dans laquelle vous déclarez : "Vous pouvez être assuré que le peuple américain et notre gouvernement continueront fermement leurs efforts pour promouvoir le respect des Droits de l'Homme. Nous proposerons aussi nos bons offices pour obtenir la libération des prisonniers politiques".

Injustement emprisonné, comme de nombreux citoyens américains, non à la suite d'un crime mais pour ma participation au Mouvement pour les droits civiques et humains aux Etats-Unis, c'est à vous, Monsieur le Président, que je fais appel, afin que vous considériez comme une priorité nationale la libération de tous les prisonniers politiques aux Etats-Unis.

C'est d'une cellule de prison, dans l'Etat de Caroline du Nord, que je vous écris au sujet de l'affaire connue comme celle des Dix de Wilmington. Nous sommes dix victimes d'une persécution raciste et politique. Comment notre gouvernement peut-il honnêtement faire de la défense des Droits de l'Homme un thème essentiel de sa politique étrangère, tout en permettant que se commettent dans notre pays des violations à ces droits, sous le couvert d'un système judiciaire injuste ?

Certes, c'est aussi ma conscience qui m'oblige à parler, car je suis un ministre du Christ, et j'ai confiance, Monsieur le Président, que vous ne permettrez pas que cette répression hypocrite se poursuive. En vérité, nous sommes aussi des "prisonniers d'opinion".

Ne parlerez-vous pas pour nous ? N'utiliserez-vous pas votre pouvoir pour obtenir notre élargissement ? Je prie pour que vous répondiez rapidement à ma requête.

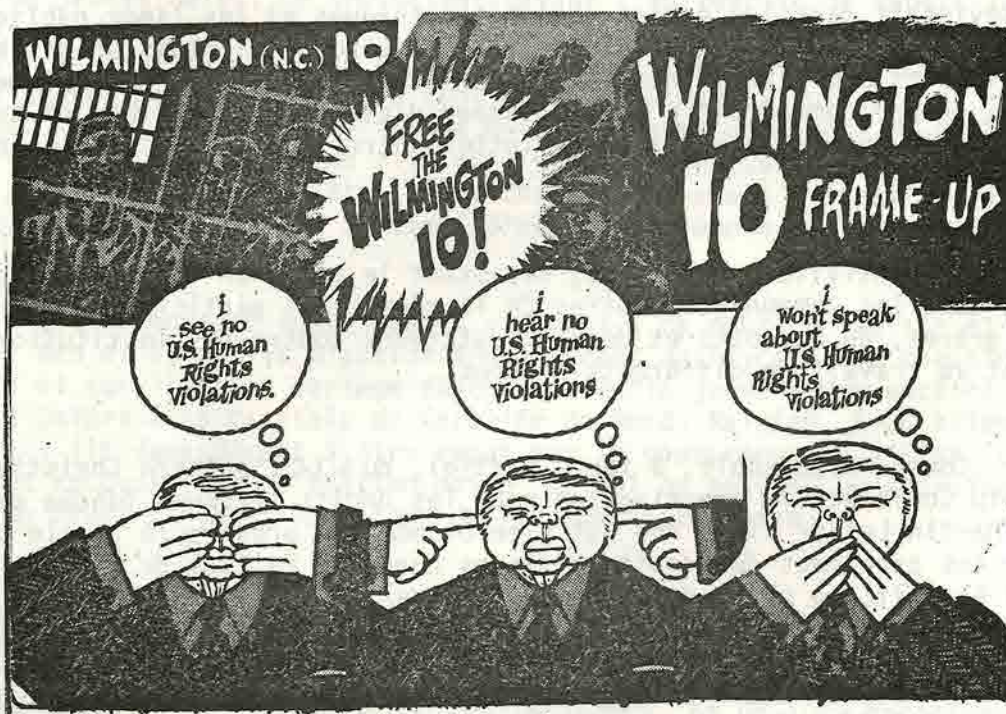
Pour les Dix de Wilmington et tous les prisonniers politiques aux Etats-Unis.

Au nom du Christ

Pasteur Benjamin F. Chavis Junior

Prison de McCain

Le Président Carter n'a jamais répondu à cette lettre du pasteur Ben Chavis, ni aux suivantes. Récemment, quand un représentant de la CIMADE a demandé à Ben Chavis quel était le rôle du gouvernement dans l'affaire des Dix de Wilmington, il a expliqué : "Carter fait quelque chose, mais quelque chose de négatif. Nous venons d'apprendre que le Département de la Justice ne nous soutiendrait pas dans notre lutte, décision prise sous la pression de la Maison Blanche. Ainsi, on voit concrètement que le Président Carter n'est pas sérieux quand il parle des Droits de l'Homme. Toute sa rhétorique sur les Droits de l'Homme est une rhétorique de guerre froide, dirigée contre les pays socialistes et surtout l'Union Soviétique. S'il prenait au sérieux les Droits de l'Homme, Carter mettrait fin par des actes concrets aux violations des Droits de l'Homme qui se produisent aux Etats-Unis. Je ne suis qu'un otage dans mon propre pays. J'ai demandé une audience au Président Carter, il me l'a refusée. Je lui ai écrit, je vais redemander une entrevue. Il a rencontré ceux qu'on appelle les dissidents soviétiques, et a même envoyé son épouse, Rosalyn Carter, rendre visite à l'épouse de Chtaransky, à des fins publicitaires. Moi, je suis à Washington, à quelques pas de la Maison Blanche, et il ne consent même pas à me parler."



BEN CHAVIS ET LE COMBAT POUR LES DROITS CIVIQUES DES NOIRS

Benjamin Franklin Chavis Junior, connu sous le nom de Ben Chavis, est né en janvier 1948 dans la bourgade d'Oxford, en Caroline du Nord, où son père avait été chef d'une troupe de scouts noirs, et entraîneur de basket-ball, et sa mère enseignante dans ce qu'on appelait le "Colored Orphanage", orphelinat pour enfants noirs.

Avant sa mort prématurée, le père de Ben avait monté un petit restaurant, le "Soul Kitchen" qui était devenu rapidement le lieu de rendez-vous de la communauté noire de la région.

Ben avait six ans quand la Cour Suprême des Etats-Unis déclara en 1954 que la ségrégation scolaire était inconstitutionnelle. Mais il fallut plusieurs années de difficiles luttes contre les résistances racistes officielles ou non, avant que cette décision ne commence à s'appliquer dans beaucoup des Etats fédéraux. Si bien que Ben grandit dans une ville où la ségrégation sévissait dans les écoles, les bibliothèques et les lieux publics. En 1966, il entra à l'université de Caroline du Nord. Il était un des huit étudiants noirs admis parmi des milliers d'étudiants blancs. Le mouvement contre la guerre commençait à se développer dans les universités, et Ben devint bientôt un membre actif de la lutte contre l'agression américaine au Vietnam.

Ses activités politiques, dépassant le cadre universitaire, s'enracinèrent dans les communautés noires de la région. Il participa à l'organisation de grèves, de boycotts et de manifestations contre des institutions racistes et au travail de différents groupes.

Comme responsable, à temps partiel, du SCLC (Southern Christian Leadership Conference), organisation pour les droits civiques fondée par le pasteur Martin Luther King, Ben fut bientôt amené à prendre la parole chaque soir sur les problèmes des droits civiques dans les Eglises de l'Etat. Plus tard, il écrivit, au sujet de cette période de sa vie : *"C'est dans et par l'Eglise que j'apprenais comment mettre sur pied une organisation au niveau de base d'une communauté. Pendant cette période, je suis devenu un fervent partisan du pasteur Martin Luther King. Le rôle non-violent, efficace et créatif que l'Eglise jouait pour amener à un changement social fit impression sur moi, et je compris que tôt ou tard je consacrerai ma vie à l'Eglise et à la lutte pour la justice et l'humanité."*

Comme responsable du SCLC, il organisa des manifestations de masse en faveur d'une jeune fille noire de quinze ans, Marie Hill, condamnée à mort pour l'assassinat supposé d'un Blanc. Elle avait été contrainte à signer des aveux, qu'elle rétracta ensuite, mais qui furent la seule preuve pour sa condamnation. La sentence fut ensuite commuée en emprisonnement à vie. Marie Hill,

TERREUR RACISTE EN CAROLINE DU NORD

qui a aujourd'hui 28 ans, est en prison depuis treize ans.

Les engagements politiques de Ben attirèrent l'attention de la police. Sa première arrestation eut lieu en 1969 au cours de la lutte contre la ségrégation scolaire à Charlotte. Alors qu'il s'adressait à des étudiants qui l'avaient invité à un meeting de protestation, il fut arrêté pour avoir "enfreint la loi", accusation utilisée contre lui deux fois dans les mois suivants afin de le harceler. La police perquisitionna plusieurs fois sa maison et le bureau du SCLC.

Il quitta Charlotte pour rejoindre sa famille à Oxford en 1970. Il n'y avait là aucune possibilité de loisirs pour les Noirs : la piscine et le terrain de basket étaient "pour Blancs seulement". Ben et les élèves du lycée d'Oxford, où il était enseignant, commencèrent une lutte pour obtenir des équipements de loisirs pour les Noirs. Ils fondèrent un "Comité d'action pour le progrès des Noirs", organisation qui bientôt s'étendit à la communauté entière quand elle protesta contre le meurtre raciste d'Henry Marrow, jadis camarade de classe de Ben, qui revenait tout juste de la guerre menée par le gouvernement américain au Vietnam.

Le 11 mai 1970, Henry Marrow et Jimmy Chavis, cousin de Ben, avec un groupe de jeunes Noirs, se trouvaient devant l'entreprise de Robert Teel, dirigeant local du Ku Klux Klan. Un des jeunes siffla sur le passage de la femme de Teel. Celui-ci, accompagné de son fils, sortit un fusil et commença à tirer sur les jeunes Noirs. Ils s'enfuirent mais Henry Marrow fut atteint au genou, et tomba. Un des deux Teel le frappa à la tête avec un manche de hache, puis Teel ordonna de le tuer à son fils qui, plaçant son fusil sur la tempe de Henry, lui fit éclater la tête. Jimmy Chavis, qui avait été atteint aussi, avait pu se cacher dans des buissons d'où il fut témoin de la scène.

La communauté noire réagit vivement à ce meurtre raciste et réclama justice. Ben et le comité d'action organisèrent un boycott des magasins blancs d'Oxford et suivirent le cortège funèbre, avec la jeune femme enceinte de Henry, d'Oxford à la capitale de Caroline du Nord, Raleigh, à 60 kilomètres de distance ; ils demandèrent à être reçus par le gouverneur de l'Etat. Ce dernier refusa de recevoir une délégation noire, ce qui ne pouvait qu'accroître le sentiment de frustration et la colère de la communauté noire.

Quand le jugement de Teel s'ouvrit pendant l'été, Teel annonça publiquement qu'il allait dynamiter le "Soul Kitchen" (le restaurant de la famille de Ben) et attaqua avec une chaise l'avocat du défunt Henry Marrow. Le juge refusa de prendre en considération ces incidents, et un jury entièrement blanc acquitta Teel et son fils.

Pendant ces événements, Ben fut sollicité de devenir un des responsables de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ en Caroline du Nord.

TERREUR RACISTE EN CAROLINE DU NORD

LES CERCLES NOIRS

Pendant un quart de siècle, en Caroline du Nord, le problème de la ségrégation scolaire attisa le racisme. En 1969, quand la Cour fédérale ordonna le "busing" (1) pour mettre fin à la ségrégation scolaire dans le Comté de Mecklenbourg, la Caroline du Nord devint un foyer de terreur raciste ; il y eut des arrestations massives d'élèves noirs, de nombreux procès politiques, et des militants connus subirent de longs emprisonnements. Parmi des centaines d'exemple :

DES FAITS

Charles Lee Parker, de Roanoke Rapids, a été condamné à vie pour banditisme, bien que la cour de District à Raleigh ait reconnu qu'il avait été inculpé par un grand jury illégal. Parker avait 15 ans à son entrée en prison. Sa mère était, depuis des années, militante du mouvement noir.

A Greenville, un jeune Blanc et un jeune Noir furent accusés du viol d'une femme blanche. Tous deux nièrent. Ils furent jugés séparément. Le Blanc fut acquitté, le Noir condamné à vie.

Nathan Shoffner, un Noir du troisième âge qui vivait à Greensboro, fut tué par un policier, R.A. Clark, après un accident de la route. On prétendait que Shoffner avait menacé le policier avec un couteau, avant de recevoir une balle dans la jambe et de mourir d'hémorragie sur la route. Le policier fut lavé de toute responsabilité.



(1) Pour obtenir un équilibre racial meilleur et diminuer la disparité des enseignements, on a organisé le transport par bus (busing) d'enfants blancs vers des écoles à majorité noire et d'enfants noirs vers des écoles à majorité blanche. En fait, il y a toujours eu des transports scolaires (en particulier en milieu rural) mais, jusqu'alors, ils maintenaient la ségrégation raciale. Ce n'est que lorsque le busing est devenu un outil d'intégration que les racistes se sont déclarés contre lui.

Dans la prison d'Etat centrale de Raleigh, Joe Waddell, 20 ans, dirigeant de la section locale des Panthères Noires, mourut, selon les autorités, d'une crise cardiaque. Le pasteur Ben Chavis l'avait vu en apparence bonne santé quelques jours auparavant. Quand le corps de Waddell fut rendu à sa famille, tous les organes en avaient été ôtés, ce qui rendait toute autopsie impossible. Waddell n'avait pas d'antécédents cardiaques.

A Charlotte, Roy et Leroy Miller, jumeaux de 21 ans, furent arrêtés à propos d'un vol de voiture. Un policier, J.W. Swain, tira sur Roy à bout portant. Il fut laissé sur le pavé pendant près d'une heure et demie, malgré l'arrivée immédiate de deux ambulances, et mourut d'hémorragie. Leroy fut emmené au commissariat et battu jusqu'à ce qu'il avoue quatorze vols avec effraction. Il fut condamné à une peine de huit à dix ans de prison. Les Miller étaient Noirs, les policiers Blancs.

A High Point, la police encercla un matin le centre d'information de la communauté noire, pour faire exécuter un arrêté d'expulsion. Le bâtiment appartenait à un juge de la cour de district qui, lorsqu'il sut quels étaient les locataires, ordonna l'expulsion. D'après la loi de Caroline du Nord, aucune justification n'était nécessaire. Soixante quinze policiers de la ville, du Comté et de l'Etat, armés de gaz lacrymogène, de fusils automatiques et de vestes pare-balles, participèrent à cette action, à six heures du matin, heure inhabituelle pour ces affaires. Ils étaient dirigés par le chef de la police de High Point, Laurie Pritchett, qui s'était fait connaître comme chef de la police à Albany, en Géorgie, au début des années 60 : il mettait sous les verrous tout homme, femme ou enfant qui osait protester contre l'injustice raciale dans cette ville du sud-ouest de Géorgie. Beaucoup de gens furent battus dans la prison d'Albany, et une jeune fille fut même menacée d'être violée par un chien policier.

A la suite de l'ordre de déségrégation, les lycées de Caroline du Nord devinrent le théâtre de heurts réguliers entre les élèves noirs et les Blancs excités par la propagande raciste.

"C'EST NOUS QUI AVONS LES FUSILS"

A Wilson, six garçons et filles furent envoyés en prison : des lycéens noirs et blancs s'étaient affrontés, après quoi seize Noirs et un seul Blanc avaient été arrêtés. En prononçant la sentence, le juge ajouta : "Nous sommes fatigués de toutes ces manifestations. C'est nous qui avons les fusils, l'argent, et nous sommes les plus nombreux. Ou bien tout ça va cesser, ou bien les gens prendront les choses en main eux-mêmes".

Le lycée de Statesville a été fermé pour plusieurs jours, et plusieurs élèves hospitalisés après une bagarre, à la suite du refus d'un conducteur blanc de laisser un élève noir monter dans le bus. Il y avait sept cent onze blancs et cent soixante et onze noirs dans l'école. Le maire, Francis R. Quis, pressa les parents des élèves blancs hospitalisés de témoigner contre les élèves noirs, qu'il dépeignait comme des "criminels". Il ajoutait

que la justice serait "rapide et sûre". La police, venant pour arrêter un garçon noir de seize ans, roua de coups sa mère, sa petite soeur et lui-même, et les embarqua tous trois, abandonnant à son sort le dernier-né, âgé d'un an.

DES ENSEIGNANTS SE VANTENT DE LEUR APPARTENANCE AU KU KLUX KLAN

Dans le Comté de Pender, des enseignants se sont vantés ouvertement de leur appartenance au Ku Klux Klan ou à l'association "Pour les droits des Blancs", autre organisation terroriste. Mais un élève noir fut exclu de l'école sur le simple soupçon d'être membre des Black Panthers. De nombreux incidents se sont produits quand des élèves noirs ont voulu fêter l'anniversaire du pasteur Martin Luther King.

A Garinger High (Charlotte) des alertes à l'incendie furent déclenchées par des Blancs pendant la cérémonie, et des Blancs apparurent sur le campus avec des machettes, provoquant les élèves noirs. Au lycée Harding, les Noirs n'eurent pas la permission de célébrer l'anniversaire, et ceux qui assistèrent à un office religieux à l'université de Johnson C. Smith furent suspendus.

Telles sont les circonstances dans lesquelles Ben Chavis devint le dirigeant des jeunes noirs de Caroline du Nord et de leurs familles dans leur lutte pour l'égalité scolaire. Comme il était un des responsables de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ, beaucoup de communautés noires dans l'Etat demandèrent son aide. Il allait de ville en ville pour organiser les élèves noirs et leurs parents et mettre sur pied des meetings, des boycotts et des marches pour obtenir la fin de la ségrégation scolaire. Devant ce mouvement de protestation croissant, la résistance raciste s'intensifia.

Un soir, en réponse à des manifestations d'élèves à Elizabethtown, un groupe de racistes en auto s'arrêta devant un club de jeunes noirs et tira sur huit personnes. Quatre moururent. La police commença à suivre Ben Chavis partout. Il fut de nouveau arrêté sous une fausse inculpation.



Le pasteur Ben Chavis conduit la contestation des étudiants

L'AFFAIRE DE WILMINGTON

A la fin de 1970, des bagarres raciales éclatèrent dans les écoles de Wilmington. Il y avait des tensions dans toute la Caroline du Nord et Wilmington ne faisait pas exception.

Quand les élèves noirs demandèrent un programme d'étude sur la culture, l'histoire et la vie actuelle des Noirs Américains, l'administration répondit en faisant entrer la police dans les couloirs des écoles et en interdisant des réunions d'élèves noirs. Quand des élèves noirs ont été attaqués par des élèves blancs, de nombreux Noirs ont été exclus de l'école. Les Blancs restant impunis.

Les élèves noirs firent une liste de leurs griefs. L'administration ignorant leurs réclamations, ils lancèrent un boycott. M. Templeton, pasteur blanc de la "Gregory Congressional Church" qui soutenait les revendications des élèves noirs, demanda l'aide de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ. La Commission envoya Ben Chavis.

Les élèves rencontrèrent Ben dans la maison du pasteur Templeton, le mardi 2 février 1971. Ils se constituèrent en comité pour faire aboutir leurs revendications parmi lesquelles :

- . la fin des sévices physiques des enseignants blancs contre des élèves noirs ;

- . la reconnaissance de l'anniversaire du pasteur Martin Luther King comme jour férié scolaire ;

- . l'établissement d'un programme d'études noires ;

- . la fin de la pratique consistant à faire asseoir les Noirs au fond des classes ;

- . le même équipement que les Blancs dans les cours commerciaux (des enseignants blancs disaient que "les Noirs casseraient les machines IBM, parce que leurs doigts étaient trop gros").

LA MARCHE DES ELEVES

Le mercredi, les élèves noirs, y compris ceux de six ans, dans toutes les écoles de Wilmington, posèrent leurs livres et crayons et sortirent dans les rues. Ils se réunirent pour marcher sur les bureaux de l'éducation, pour faire pression en faveur de leurs réclamations, et furent reçus par la police en tenue de combat. Ils décidèrent de continuer le boycott.

refuge des élèves noirs. Mais elle était vide. Ben Chavis et les élèves avaient pu s'échapper avant l'arrivée de la garde nationale. Ils savaient que c'était probablement le seul moyen de survivre à un assaut. Ils avaient fui la ville. La garde nationale et le gouverneur réagirent avec fureur quand leur coûteux spectacle télévisé en direct ne montra pas les résultats escomptés. Les maisons des Noirs furent perquisitionnées une à une. La communauté noire fut bouclée, les rues barrées et toutes les autos fouillées. Pendant toute la semaine suivante, la communauté noire de Wilmington vécut en fait sous la loi martiale.

Ben revint bientôt à Wilmington, les élèves lui ayant demandé de continuer à les aider à organiser la lutte pour la justice raciale. La violence raciste se poursuivit toute l'année, encouragée par des déclarations officielles comme celle d'un juge du district qui, parlant des élèves noirs, déclarait : "Nous aurions dû envoyer le lieutenant Calley pour les nettoyer" (le lieutenant Calley était un des officiers responsables du massacre de plus de cent civils, hommes, femmes et enfants, au Vietnam en 1968 à My Lai ; le gouverneur de son Etat - la Géorgie - proclama un jour de solidarité avec lui : c'était James Earl Carter, aujourd'hui Président des Etats-Unis).

REPRESSION

Des bandes racistes armées contrôlaient ouvertement les rues. Une femme noire reçut dans les jambes une rafale tirée d'une auto. Un soldat noir reçut aussi des balles d'un tireur caché. Un policier blanc tira sur un élève noir qui se rendait à l'école et qui, atteint dans le dos, eut tout le bas du corps paralysé. Une femme blanche appela la police pour se plaindre d'un voyeur blanc. Cependant, en arrivant, ce fut sur un homme noir que la police tira. Des petits élèves noirs furent poursuivis et battus. Le Ku Klux Klan et d'autres groupes blancs armés intensifiaient leurs activités racistes, encouragés par la non-intervention du gouvernement.



Manifestation des écoliers à Raleigh, Caroline du Nord.

ARRESTATION DES DIX DE WILMINGTON

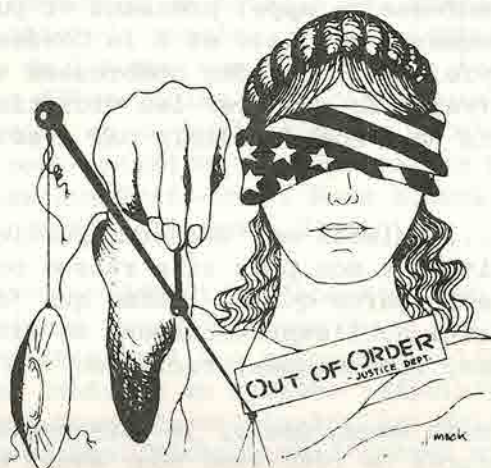
Ben Chavis en particulier, à cause de son rôle politique dirigeant dans la lutte continuelle pour les droits civiques, devint la cible de la répression politique et raciste. La machine gouvernementale se mit en marche pour le faire tenir tranquille. En moins de quatre mois, il fut inculpé pour douze délits différents, arrêté cinq fois, et dut verser caution pour près de 200 000 dollars (2).

Le 13 mars 1972, treize mois après le siège de la Gregory Congressional Church, Ben Chavis, huit élèves noirs et une femme blanche qui avait milité dans la lutte pour l'égalité des Noirs, furent arrêtés. Ils furent inculpés de conspiration, attaques et incendie volontaire. Ben Chavis et un des élèves, Martin Patrick, étaient aussi inculpés de conspiration et de meurtre contre Harvey Cumber, le Blanc qui avait été tué pendant qu'il faisait feu contre l'église.

282 ANS DE PRISON

En septembre de la même année, ces dix militants des droits civiques, qu'on connaît sous le nom des "Dix de Wilmington", furent condamnés à un total de 282 ans de prison. Les épreuves qui suivirent leur arrestation, et durèrent encore huit ans plus tard, sont le meilleur exemple de la persécution systématique menée par les autorités contre les dissidents américains qui combattent pour la justice sociale aux Etats-Unis. C'est ce qu'explique clairement le pasteur Ben Chavis dans son appel à la Conférence sur les

suites de l'Acte final d'Helsinki tenue à Belgrade à la fin de 1977 et au début de 1978, dont on trouvera des extraits ci-après.



(2) La procédure judiciaire américaine n'est pas la même qu'en France. On vous emmène au commissariat, on vous y inculpe officiellement, et on fixe votre caution. La caution est un droit automatique, sauf en cas de crime capital. La détention préventive est en principe illégale, mais la caution est utilisée de telle façon que la détention préventive existe en fait, simplement parce qu'on est trop pauvre pour payer la somme fixée. Le montant de la caution est censé dépendre de la gravité du crime et du poids de votre casier judiciaire (voir Nous, Noirs Américains, Evadés du Ghetto, éditions du Seuil, page 214). En pratique le montant de la caution dépend beaucoup de la couleur de votre peau et de votre engagement politique.

L'APPEL DE BEN CHAVIS

APPEL PUBLIC 1977-1978

Les Droits de l'Homme aux Etats-Unis d'Amérique

INTRODUCTION

Du fond de ma prison dans l'Etat de Caroline du Nord, aux Etats-Unis, j'adresse un appel pressant et public pour les Droits de l'Homme à la communauté mondiale et à la Conférence assemblée à Belgrade en Yougoslavie. Etant une des nombreuses victimes, je ne me tairai pas. Je suis contraint de dénoncer les violations, par les Etats-Unis d'Amérique, des Droits de l'Homme définis par l'acte final de la Conférence d'Helsinki en 1975.

... Laissez-moi déclarer publiquement que je ne souhaite en aucune façon critiquer mon pays sans raison ou être une gêne pour lui. J'aime mon pays. C'est parce que je l'aime que je dénonce très haut l'exploitation, la persécution, l'emprisonnement de citoyens innocents pour des raisons politiques, économiques, racistes.

Sans aucun doute, je vais avoir à faire face à des "représailles", à des mesures de rétorsion pour avoir osé écrire et dire ces vérités qui vont de soi, mais je prends ce risque, j'accepte ce qui peut arriver, courageusement.

...

Aux Etats-Unis, ce qui est vécu par des millions de Noirs, d'Indiens, de Portoricains, de Chicanos, d'Asiatiques et d'autres minorités nationales opprimées, c'est la violation des droits fondamentaux de l'homme et des libertés. C'est d'ailleurs un lieu commun. Nous formons le soi-disant prolétariat : la classe opprimée, exploitée. Nous sommes les victimes du racisme et de l'exploitation économique.

Malgré la rhétorique du Président Jimmy Carter en politique étrangère, malgré sa campagne pour les Droits de l'Homme hors de notre pays, les minorités nationales opprimées dans notre pays font face à une discrimination raciale sans répit, à l'injustice, à l'inégalité devant la loi. Ici, la justice égale selon la loi n'existe que pour les riches et les puissants. Il y a en vérité des milliers de gens emprisonnés seulement à cause de leur race et de leur pauvreté.

Aujourd'hui aux Etats-Unis, en violation de l'Acte final d'Helsinki, il y a en fait beaucoup de prisonniers d'opinion. C'est pourquoi j'adresse cet appel public pour les Droits de l'Homme en général, au nom des millions d'opprimés aux Etats-Unis, et en particulier au nom des Dix de Wilmington et de tous les autres prisonniers politiques actuellement incarcérés aux Etats-Unis.

J'envoie à la Conférence de Belgrade les détails de l'affaire des Dix de Wilmington, non comme un cas isolé de persécution, mais pour présenter notre cas particulier comme un exemple clair de l'existence d'une persécution continuelle contre de nombreux prisonniers d'opinion dans notre pays...

LE CAS DES DIX DE WILMINGTON

Marvin Patrick, Connie Tindall, Willie Earl Vereen, Jerry Jacobs, Anne Sephard Turner, Reginald Epps, James Mc Koy, Joe Wright, Wayne Moore et moi-même sommes les Dix de Wilmington. Nous sommes dix victimes innocentes d'un coup monté raciste aux motifs politiques. Nous ne sommes pas coupables du crime dont on nous accuse, et pourtant nous sommes emprisonnés dans l'Etat de Caroline du Nord, condamnés au total à 282 ans de prison. C'est uniquement à cause de nos activités passées, non-violentes, pour les droits civiques et les droits de l'homme que nous sommes incarcérés. Nous avons agi pour que les jeunes élèves noirs américains puissent obtenir une éducation non discriminatoire et de qualité égale à celle des Blancs. Nous avons été condamnés pour intimider et réprimer le Mouvement pour les droits civiques et humains aux Etats-Unis. Nous sommes, au sens le plus clair du terme, des prisonniers politiques d'opinion.

L'affaire des Dix de Wilmington démontre l'absence d'un engagement sincère des Etats-Unis pour respecter, assurer et protéger les droits civiques et humains des citoyens appartenant à une minorité ; elle montre aussi le racisme institutionnalisé inhérent au système judiciaire, qui empêche systématiquement que soient égaux devant la loi les Noirs américains, Amérindiens, Asio-Américains, les Chicanos et d'autres minorités nationales opprimées.

C'est pourquoi, dans le domaine des droits humains et des libertés fondamentales, les Etats-Unis n'agissent pas en conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et n'agissent pas non plus en conformité avec les accords internationaux sur les droits de l'homme récemment signés (accord international sur les droits civiques et politiques et accord international sur les droits économiques, sociaux et culturels).

En mars 1972, huit jeunes dirigeants d'étudiants noirs, une femme blanche militant dans le mouvement local pour les droits civiques et moi-même avons été arrêtés et inculpés d'une longue série de crimes qui auraient été commis en février 1971. Nous sommes connus sous ce nom des "Dix de Wilmington". Depuis notre arrestation, jusqu'à aujourd'hui, nous avons toujours affirmé avec détermination notre complète innocence.

Alors que nous étions enfermés dans la prison du Comté de New Hanover à Wilmington, dans l'attente d'une caution de plus d'un demi-million de dollars, nous avons été aspergés de gaz lacrymogènes et autres produits chimiques de combat, sans aucune provocation de notre part.

SELECTION DU JURY

Le 5 juin 1972, à notre première audition au tribunal de Burgaw, nous avons tous déclaré vouloir plaider non coupable, devant la Cour supérieure du Comté de Pender. Pendant la procédure de sélection du jury, nous avons accepté un jury composé de dix jurés noirs et deux blancs. Cependant, le procureur d'Etat, James T. Stroud, a empêché le procès en demandant un report, sous prétexte qu'il était brusquement et de façon bien commode) tombé malade. Il était évident que le procureur était déterminé à empêcher les Dix de Wilmington d'avoir un procès équitable devant un jury composé d'une majorité de jurés noirs. En dépit des objections légales soulevées par nos avocats, le juge accorda le report et refusa ainsi aux Dix de Wilmington (en violation de la Constitution des Etats-Unis et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) le droit à un jugement équitable devant un jury impartial composé de nos pairs.

Le 11 septembre 1972, le procès s'ouvrit pour la deuxième fois à Burgaw. Pendant la procédure de sélection du jury, le procureur local, assisté par le bureau de l'Attorney Général de Caroline du Nord, utilisa trente-neuf des quarante arguments de récusations péremptoires possibles pour empêcher trente-neuf des jurés potentiels noirs d'être sélectionnés pour le jury. Le juge qui présidait refusa d'éliminer des jurés blancs, bien que certains aient admis être membres du Ku Klux Klan.

En conséquence, les Dix de Wilmington comparurent devant un juge plein de préjugés et hostile, et un jury composé de dix jurés blancs et de deux jurés noirs âgés, exactement le contraire de la composition du premier jury accepté par la défense. Le pouvoir sans frein des forces racistes, de concert avec l'appareil judiciaire d'Etat, et les agents d'injustice raciale et de répression politique, avait dressé la scène pour la condamnation inique des Dix de Wilmington.

FAUX TEMOINS

Il n'y eut que trois témoins de l'accusation contre les Dix de Wilmington durant le procès. Ce sont Allen Hall, Jérôme Mitchell et Eric Junious. A l'époque du procès, ces trois jeunes gens victimes dès leur naissance du cercle vicieux qui consiste à grandir, aux Etats-Unis, dans la pauvreté absolue, à commettre des infractions dès l'enfance, à "monter en grade" dans les prisons pour adultes, à vivre dans la rue ou à survivre dans le ghetto. Hall, Mitchell et Junious étaient, chacun pour sa part, détenus ou sous le contrôle du système de supervision des délinquants jeunes ou adultes, avant qu'ils ne viennent témoigner au procès.

Le complot d'Etat pour réduire au silence et persécuter les Dix de Wilmington fut établi des mois avant notre arrestation. Par exemple, en février 1972, Allen Hall fut amené, par des officiers de justice, de la prison de Lumberton, où il était incarcéré, à l'hôpital Cherry pour malades mentaux, à Goldsboro, pour rencontrer Jérôme Mitchell qui se trouvait là en observation psychiatrique. Hall lui-même avait été enfermé là pour examen psychiatrique à la fin de 1971. Hall et Mitchell ensemble passèrent plusieurs heures à l'hôpital Cherry avec J. Stroud, procureur d'Etat chargé de l'affaire des Dix de Wilmington, les officiers de justice, et William Walden, du Département des Alcools, Tabacs et Armes à feu. Hall et Mitchell ont affirmé qu'à d'autres rencontres entre eux-mêmes et Stroud, et avec d'autres officiers de justice tramant la même machination, de nombreuses tentatives avaient été faites pour convaincre Hall et Mitchell d'accepter de mentir pour charger les Dix de Wilmington. Lors de l'entrevue à l'hôpital Cherry, on montra à Hall et Mitchell des photos de chacun d'entre nous, pour qu'ils puissent nous identifier au tribunal. A la suite de cette réunion, Walden prépara des déclarations dactylographiées séparées, chargeant les Dix de Wilmington, déclarations qui furent plus tard signées par Hall et Mitchell.

PROCES TRUQUE

Eric Junious a également admis aujourd'hui, par déclaration sous serment, qu'on lui avait montré des photos portant les noms des Dix de Wilmington, et que le procureur lui avait expliqué comment il devait nous identifier, avant qu'il ne vienne témoigner au procès.

Le fait que le procureur ait montré des photos portant le nom des Dix de Wilmington aux témoins de l'accusation Hall, Mitchell et Junious afin de leur permettre de nous identifier lors du procès, constitue une procédure d'identification illégale, coercitive et de pression inadmissible, en violation de nos droits tels que les garantissent l'article 1 section 19 de la Constitution de Caroline du Nord, les clauses d'impartialité et de protection égale du 14ème amendement de la Constitution des Etats-Unis et l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le procureur savait, avant et pendant le procès, que les témoignages de Hall, Mitchell et Junious étaient faux d'un bout à l'autre, fabriqués pour faciliter la persécution politique de dix innocents militants des droits civiques et humains. L'utilisation par les procureurs de l'Etat de témoignages qu'ils savaient faux a empêché les Dix de jouir de leur droit à un jugement équitable, impartial, à la juste protection de la loi, à la confrontation et l'examen contradictoire des témoignages, à l'assistance effective de leurs conseils, en violation de l'article 1, sections 19 et 23 de la Constitution de l'Etat de Caroline du Nord, des 6ème et 14ème amendements de la Constitution des Etats-Unis et en violation des articles 2, 7, 10 et 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le procès truqué des Dix de Wilmington, aboutissant à une condamnation injuste à un emprisonnement pour un total de 282 ans, pour avoir "incendié" et "comploté l'attaque de personnel de sécurité", rappelle à l'évidence les affaires de Sacco et Vanzetti, de Julius et Ethel Rosenberg,

des Neuf de Scottsboro (3), et d'Angela Davis, qui tous furent persécutés pour satisfaire la volonté de répression raciste et politique de ceux qui soumettent, exploitent et oppriment.

RETRACTATIONS

En août 1976, juste un an après la signature par les Etats-Unis de l'Acte Final d'Helsinki, les faits et la vérité sur la machination tramée contre les Dix de Wilmington vinrent au grand jour et furent connus du pays et du monde entier. Le principal témoin à charge, Allen Hall, signa une déclaration devant notaire et sous serment déclarant que son témoignage contre les Dix de Wilmington en 1972 était complètement faux, qu'il avait témoigné à la suite d'une information fausse qui lui avait été donnée par le procureur et des officiers de justice, et parce qu'on lui avait promis qu'il sortirait de prison dans les six mois qui suivraient son témoignage...

Jérôme Mitchell a aussi déclaré sous serment que son témoignage lors du procès était faux, et qu'il y avait été poussé par la même personne. Le procureur lui avait également promis qu'il sortirait de prison dans les six mois. Dans une lettre que la Commission de libération conditionnelle de Caroline du Nord a reçue le 10 juin 1974, Mitchell avait déjà averti la Commission que son témoignage était faux. Nos avocats, cependant, n'eurent pas connaissance de cette lettre, jusqu'à ce que son contenu fût rendu public en avril 1977.

Mitchell a aussi témoigné que le procureur d'Etat, J. Stroud, et d'autres officiers de police les avaient installés, lui et Hall, dans une villa de Carolina Beach avant et pendant le procès des Dix de Wilmington en 1972, et qu'ils y avaient reçu la visite d'un dirigeant local des Chevaliers du Ku Klux Klan, Tex Gross. Les relations étroites entre les membres du Klan et des officiers de police dans la zone de Wilmington confirment que le système judiciaire et répressif y est fondamentalement raciste. Un procès équitable pour les Dix de Wilmington était et est toujours impossible dans l'est de la Caroline du Nord à cause des liens étroits entre la police, les tribunaux et le Ku Klux Klan. La nuit, on porte des robes blanches aux cérémonies du Klan. Le jour, on porte des robes noires aux "lynchages légaux" dans les salles de tribunal.

En janvier et en avril 1977, Eric Junious déclara sous serment devant notaire qu'on lui avait promis du travail et un vélomoteur en échange de son témoignage contre les Dix de Wilmington. En 1972, au moment du procès, Junious n'avait que 13 ans. Il faut ici noter que le procureur d'Etat, J. Stroud, a réellement donné un vélomoteur à Junious un mois après le jugement des Dix de Wilmington.

(3) En mars 1931, neuf Noirs innocents furent jugés, dans un procès raciste pour le viol de deux prostituées blanches, et condamnés à mort. Seule une vaste campagne mondiale a sauvé de la mort les neuf jeunes gens.

REFUS DE REVISION DU PROCES

Le 12 mai 1977, le pasteur Eugène Templeton et sa femme Donna ont témoigné à l'audience en révision du procès devant la Cour Supérieure du Comté de Pender, que Marvin Patrick, Connie Tendall et James Mc Koy et moi-même étions présents dans leur maison (à côté de l'église) à Wilmington au moment où l'épicerie de Mike avait brûlé en février 1971. Le procureur avait accusé les Dix de Wilmington d'avoir incendié le magasin. Bien que les principaux témoins de l'accusation soient revenus sur leur témoignage, que des alibis aient été fournis, montrant qu'ils n'étaient pas sur les lieux du crime qu'on leur imputait, lors de la conclusion de l'audience en révision du procès, le juge de la Cour Supérieure, George Fountain refusa d'accorder un nouveau procès aux Dix de Wilmington. Le 20 mai 1977, il décida : "Je ne trouve pas de violation des droits constitutionnels". Ainsi, se perpétue le coup monté pour persécuter les Dix de Wilmington, leur refuser les droits humains fondamentaux, les réduire au silence.

PRISONNIERS POLITIQUES ET TRAITEMENTS DEGRADANTS

Bien que je n'aie mis en lumière que quelques-uns des faits concernant les Dix de Wilmington, la chronologie ci-dessus doit montrer de façon convaincante comment il est possible qu'aux Etats-Unis, des prisonniers politiques d'opinion languissent en prison pendant des années.

La Convention internationale des droits civiques et politiques est violée. Aux Etats-Unis, des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants détenus à l'intérieur des prisons d'Etat ou des prisons fédérales, des pénitenciers, des maisons d'arrêt sont soumis à un traitement cruel, inhumain, dégradant.

Le système pénitentiaire américain a pour but de punir et non de permettre la reprise en main de l'individu et sa réhabilitation sociale.

Personnellement, à l'intérieur des prisons, j'ai vu beaucoup de détenus brutalisés physiquement par les gardiens.

J'ai vu des prisonniers qu'on obligeait par la force à prendre des médicaments dangereux qui modifient le comportement, comme la thorazine et la prolixine. J'ai parlé à des prisonniers qu'on a soumis de force aux électrochocs. J'ai vu des prisonniers "arrosés" dans leurs cellules par des gardiens qui maniaient des tuyaux-pompe à deux cents livres de pression. J'ai vu des prisonniers âgés qu'on a fait travailler comme des esclaves sur des plantations jusqu'à l'épuisement physique et qu'on a souvent dû amputer des jambes.

Le 18 mars 1976, à la prison d'Etat Caledonia, pour me punir d'avoir lu la Bible à mes camarades prisonniers et d'avoir voulu leur parler des Droits de l'homme, on m'a enchaîné et mis aux fers. On m'a emporté, jeté dans un camion et transféré à McCain.

La lutte pour la libération des Dix de Wilmington continue. Puisque nous sommes des prisonniers politiques d'opinion, notre sort ne sera pas décidé par des tribunaux, mais par la volonté du peuple. C'est mon espoir sincère et ma prière que les Etats-Unis reconnaîtront la nécessité morale, à l'injonction des Accords d'Helsinki, de lancer une campagne puissante pour les Droits de l'Homme chez nous.

Nous vaincrons

Au nom du Christ

Pasteur Benjamin F. Chavis Jr

Prison d'Etat de Caroline du Nord

1978

SOUTIEN INTERNATIONAL AUX DIX DE WILMINGTON

Cependant, la lutte pour soutenir les Dix de Wilmington prenait un prodigieux développement, sous la conduite de la NAARPR (National Alliance Against Racist and Political Repression, alliance nationale contre la répression politique et raciste) dont le siège était à New-York ; c'est une alliance de nombreux groupes politiques, syndicaux, d'Eglises ou de défense des Droits de l'Homme, fondée entre autres par Angela Davis et Ben Chavis. Il y eut non seulement sur tout le territoire des Etats-Unis, mais dans de nombreux pays, des manifestations de masse, en solidarité avec les Dix de Wilmington. D'innombrables lettres, des motions, des pétitions réclamant justice pour les Dix de Wilmington furent envoyées du monde entier au gouverneur James Hunt en Caroline du Nord et au Président Carter à Washington.

En septembre 1977, une délégation française apporte au premier secrétaire de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris, dix mille cartes demandant au Président Carter de libérer les Dix de Wilmington. James Ferguson, avocat de Ben Chavis, présenta une pétition demandant formellement au Gouverneur Hunt la grâce pleine et entière des Dix de Wilmington et l'avocat général Griffin Bell, à la requête de soixante membres du Congrès, pressa Hunt de prendre en considération cette demande de grâce. Mais en dépit de ces interventions nationales et internationales, Hunt refusa de grâcier les Dix. Cependant, en janvier 1978, il réduisit les peines de prison d'un total de 282 ans à 224, espérant ainsi mettre un terme aux manifestations. Quelques



Des jeunes français se sont enchaînés aux grilles de l'ambassade des Etats-Unis à Paris.

mois plus tard, neuf des Dix furent mis en liberté conditionnelle, Ben Chavis restant en prison.

La pression publique sur les gouvernements d'Etat et Fédéral allait croissant. A la fin de 1978, pour la première fois dans son histoire, le Département de la Justice des Etats-Unis publia une déclaration "amicus curiae" en faveur des condamnés. Ce genre de déclaration n'a pas de valeur légale, elle ne fait qu'apporter des informations supplémentaires. Dans cette déclaration, le Département de la Justice demandait que les Dix soient reconnus entièrement innocents, ou qu'un nouveau jugement leur soit accordé.

LIBERTE CONDITIONNELLE POUR BEN CHAVIS

Au printemps 1979, le juge Dupree, décidant qu'il n'y avait pas matière à un nouveau jugement, refusa l'appel. Il revenait au gouverneur James Hunt d'agir contre cette décision injuste. Des pressions publiques furent exercées pour l'obliger à réduire la peine ou à accorder la liberté conditionnelle à Ben Chavis avant Noël 1979. Cependant, pour la défense, la seule issue admissible restait l'acquittement complet, car toute solution qui ne comporterait pas le rejet public des accusations laisserait subsister les graves violations des droits humains et constitutionnels des Dix et de leurs libertés fondamentales. Rien ne peut compenser leurs souffrances, ou remplacer les années perdues en prison.

Le vendredi 14 décembre 1979, le pasteur Ben Chavis a été mis en liberté conditionnelle à Washington. A propos du travail qu'il fait actuellement, il a expliqué à un représentant de la Cimade : "Je dirige le bureau de Washington de la Commission pour la Justice Raciale de l'Eglise Unie du Christ. Cette Commission est une organisation de l'Eglise Unie pour les droits civiques et nous sommes concernés par toutes les luttes locales contre la discrimination raciale, les brutalités policières, les prisons... Nous travaillons avec de nombreuses Eglises, et ceci est très important parce que les Eglises peuvent avoir une grande influence sur la manière de penser des gens. Elles peuvent être l'opium du peuple, mais elles peuvent aussi être le libérateur du peuple. Nous essayons de faire en sorte que l'Eglise soit le libérateur du peuple, qu'elle inspire ses luttes..."

LIBERTE POUR LE PEUPLE NOIR

Dans une de ses premières apparitions en public après sa libération, le pasteur Chavis a remercié les Eglises, les différentes organisations et les innombrables personnes qui ont participé à la lutte pour que justice soit rendue aux Dix de Wilmington. Ben Chavis a aussi parlé de ses plans futurs. Il veut se consacrer entièrement à la reconstruction du Mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis, et à créer une unité entre les organisations déjà existantes qui oeuvrent en vue de la liberté et de la justice pour les Noirs et les autres Américains opprimés. Parlant de la lutte pour les Dix de Wilmington, le pasteur Chavis disait : "Nous avons appris une chose importante, c'est qu'il est possible d'obtenir la libération des prisonniers politiques, il est possible d'obtenir la victoire même si c'est l'Etat avec son pouvoir sans frein qui vous poursuit. Ce qu'il faut, c'est lutter sans relâche, ne jamais abandonner. Souvent en prison, on a essayé de me pousser à abandonner, on a essayé de me briser, de briser ma détermination. Mais je n'ai pas abandonné car je savais qu'en dehors de ma prison des gens luttèrent, écrivaient des lettres, signaient des pétitions, manifestaient... Tout ceci est important et nos frères et soeurs qui sont derrière les barreaux ont besoin de ce soutien, cela les aide à rester forts..."

La libération conditionnelle des Dix de Wilmington n'a pu se faire qu'à cause de la pression organisée qui a été exercée sur le gouvernement Fédéral des Etats-Unis. Nous sommes des prisonniers politiques, mis en prison non seulement pour nous punir de nos activités en faveur des droits civiques en Caroline du Nord, mais aussi pour effrayer le Mouvement dans son ensemble ; c'est pourquoi il était nécessaire, pour des milliers et même des millions de gens dans le monde entier de lutter pour notre libération, pour préserver le droit de lutter pour la liberté, pour préserver le droit qu'ont les communautés de s'organiser. C'est cela qui était important dans l'affaire des Dix de Wilmington. Notre affaire est significative et exemplaire dans la lutte pour la liberté menée par le peuple noir et les pauvres de ce pays."



Le Monde du 11.7.78 : "La Commission internationale de juristes (CIJ), organisme non-gouvernemental siégeant à Genève et jouissant d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, dénonce l'usage répandu dans les prisons américaines, d'armes chimiques. Il s'agit, dans ce cas précis, de gaz lacrymogènes et de gaz irritants. Le CIJ a cité le cas d'un détenu de la prison de Queens (New York), décédé d'une pneumonie hémorragique aiguë : la veille de sa mort, des gaz et un tranquillisant lui avaient été administrés dans sa cellule. L'administration pénitentiaire justifie cette pratique lorsqu'il s'agit de maîtriser des individus "très agités"... Si leurs effets se révèlent non toxiques lorsqu'ils sont utilisés en plein air, il en est tout autrement lorsqu'ils sont utilisés en espace clos, et concentrés. Ils peuvent alors être la cause d'affections multiples et graves : brûlures au premier et second degré, dermatose, lésions oculaires permanentes, lésions pulmonaires, troubles neurologiques et cérébraux".

Et dans le *Herald Tribune* du 5.7.78 : "Les armes chimiques sont couramment employées dans les prisons américaines, dit le rapport (du CIJ), qui regrette que les tentatives faites aux Etats-Unis pour empêcher l'utilisation des gaz contre les prisonniers n'aient eu qu'un succès très limité. "Il serait opportun et approprié que la communauté internationale fasse montrer sa préoccupation", dit le rapport".



Commission des Nations Unies
sur les Droits de l' Homme

Sous-Commission sur la prévention
de la discrimination et la protection des minorités

32e session

Déclaration de M. Lennox S. Hinds
au nom de l'Association Internationale
des Juristes Démocrates

27 août 1979

M. le Président, l'Association Internationale des Juristes Démocrates tient à vous remercier, vous et les membres de la sous-commission, de nous avoir donné l'occasion d'intervenir sur ce problème très important.

Aujourd'hui, nous voulons examiner avec vous le très sérieux problème que pose un nombre considérable de violations graves et bien attestées des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales de certaines catégories

de détenus aux Etats-Unis, par suite de leur race, de leur statut économique et de leurs opinions politiques.

M. le Président, les affaires que j'ai l'intention d'examiner avec vous sont typiques d'une catégorie. J'ai obtenu sur elles des informations directes et personnelles en tant que juriste spécialiste des Droits civiques aux Etats-Unis, du fait que j'ai personnellement représenté beaucoup de ces victimes de la répression raciste et politique.

En vérité, Monsieur le Président, alors que je suis assis ici aujourd'hui, vous apportant des informations sur les conditions dans lesquelles se produisent des violations des Droits de l'Homme aux Etats-Unis, je suis sous la menace d'une procédure de radiation pour avoir critiqué le racisme dans les tribunaux de mon pays. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je parle en tant que juriste ayant une connaissance personnelle du problème, et en tant que membre de la classe opprimée, victime de la même répression.

Les personnes et les affaires présentées ici ne sont pas les seules, et notre liste n'est pas exhaustive, mais il se trouve que ces personnes appartiennent spécifiquement à la catégorie dont nous avons une expérience personnelle et qui subissent les souffrances dont je vais vous faire part.

Monsieur le Président, toute enquête sur les procédés de la justice criminelle aux Etats-Unis révélera que le racisme et l'abus du pouvoir politique ont, dans bien des cas, tellement entaché les processus de la justice criminelle, que certains accusés n'ont pas été traités selon les règles minimales de procédure acceptées internationalement. Tel est le cas d'Assata Shakur, des Dix de Wilmington, des Trois de Charlotte, de J.B. Johnson, de Gail Madden, de George Merritt, de Félix Castro, Gary Tyler et Johnny (Imani) Harris.

On ne peut trop souligner le bien-fondé du vieil adage selon lequel la justice doit non seulement être rendue, mais qu'il doit de plus y avoir apparence qu'elle a été rendue. Vu sous cet angle, le fait de faire juger des Noirs par un jury composé uniquement de Blancs ne peut inspirer foi dans la possibilité d'un jugement équitable. Cela est d'autant plus vrai que l'expérience a démontré que les jurys composés uniquement de Blancs rendent souvent, sinon invariablement, un verdict de culpabilité lorsqu'ils jugent un Noir. C'était vrai dans les affaires d'Assata Shakur, de Johnny (Imani) Harris, de George Merritt, des Trois de Charlotte et, littéralement parlant, de milliers d'autres. Dans l'affaire Assata Shakur, au New Jersey, un sondage du National Jury Project a montré que 70 % des jurés potentiels la croyaient coupable avant le procès, que 90 % avaient entendu la publicité faite par le FBI sur son affaire, mais que néanmoins 50 % prétendaient encore qu'ils pensaient pouvoir la juger équitablement. Le juge refusa de renvoyer l'affaire et interdit les questions sur ce que les jurés avaient pu entendre ou lire sur l'affaire. En conséquence, elle fut jugée par un jury entièrement blanc qui la déclara coupable.

Monsieur le Président, une enquête indépendante révélerait également que des procédés hautement répréhensibles sont utilisés par l'accusation. Un des plus flagrants est la recherche de témoignages soudoyés par le gouvernement, par de l'argent, des présents et des garanties d'immunité. On l'a vu avec évidence dans les procès des Trois de Charlotte, des Dix de

Wilmington, de George Merritt et de J.B. Johnson. Dans ces affaires, l'accusation publique a aussi dissimulé des preuves qui auraient sérieusement affecté les délibérations du jury.

En ce qui concerne les peines infligées, Monsieur le Président, une enquête indépendante montrerait que, lorsque l'accusé appartient à une minorité raciale aux Etats-Unis, il est tout à fait évident que le niveau de la peine est si démesurément répressif qu'il viole les droits humains internationalement acceptés, qu'a tout prisonnier d'obtenir une chance de réhabilitation et de réintégration dans la société. On verrait aussi que la peine d'emprisonnement est infligée de manière si disproportionnée que les groupes minoritaires dans la société deviennent majoritaires dans les prisons.

Par exemple, quelle réhabilitation est possible pour des prisonniers qui subissent une peine d'emprisonnement plus longue que la vie ?

- . Johnny (Imani) Harris, prison Atmore Holman, condamné à mort en même temps qu'à cinq peines à vie consécutives.
- . Walter Chapman, prison d'Angola, condamné à un total de 205 années.
- . Barbette Williams, prison d'Angola, 150 ans.
- . Oscar (Gamba) Johnson, prison Atmore Holman, 148 ans.
- . Sundiata Acoli, prison de Trenton, condamné à vie + 24 à 30 ans.
- . Assata Shakur, prison de Clinton, condamné à vie + 28 à 33 ans.

L'analyse des pourcentages d'incarcération entre Blancs et Noirs révélerait que les Blancs sont incarcérés à un taux de 43,5 pour 100 000 ; le taux pour les Noirs est de 365,5 pour 100 000. Chaque Etat américain emprisonne au moins trois Noirs pour un Blanc. Les statistiques révèlent que les Noirs sont condamnés à des peines 20 % plus longues que les Blancs, et le problème va s'aggravant.

L'exemple le plus éloquent de la façon dont les tribunaux évaluent l'importance relative de la vie d'un Noir et de celle d'un Blanc est sans doute fourni par la population des condamnés à mort dans les prisons. De ces derniers, 54 % sont Blancs alors que 41 % sont Noirs. Cependant, le fait d'assassiner un Noir, même si le meurtre est commis par un autre Noir, a dix fois moins de chances d'entraîner une condamnation à mort que l'assassinat d'un Blanc. Par contre, lorsqu'un Noir tue un Blanc, il a cinq fois plus de chances d'être condamné à mort qu'un Blanc qui aurait commis le même crime.

Aucun Blanc n'a jamais été condamné à mort pour le meurtre d'un Noir, dans toute l'histoire des Etats-Unis ; aucun Blanc n'a jamais été condamné à mort pour le viol d'une personne noire.

Une telle enquête conclurait que des critères racistes jouent un rôle non négligeable dans le type de peines infligées aux Etats-Unis, et qu'aucun remède, judiciaire ou autre, n'apparaît susceptible de renverser ce processus néfaste.

Dans le domaine des conditions d'emprisonnement, il y a des preuves convaincantes que la ségrégation raciale existe dans les prisons des Etats-Unis. Même aujourd'hui, alors que je témoigne devant cette sous-commission, les autorités des prisons des Etats d'Oklahoma, Mississippi, Texas, Louisiane, Ohio et Illinois ne nient pas l'existence d'une ségrégation raciale dans les

prisons dont elles ont la charge. Tout récemment, le 13 juillet 1979, un juge de cour fédérale dut ordonner à l'administration de la prison de Colombus, en Ohio, de s'abstenir de la pratique de la ségrégation raciale et de celle de châtiments cruels et dégradants.

Quant à l'utilisation de la réclusion solitaire, un des cas les plus pitoyables est celui d'Assata Shakur, une jeune femme qui fut forcée de passer plus de vingt mois en réclusion solitaire dans deux prisons d'hommes différentes, et soumise à des conditions tout à fait inacceptables pour tout prisonnier. Oscar (Gamba) Johnson, condamné à 148 ans dans la prison d'Atmore, à Montgomery, Alabama, est depuis cinq ans dans un isolement continu et illimité, dans une petite cellule sans lumière, sans lit, sans installations sanitaires. Il est forcé d'uriner et de déféquer à même le sol. D'autres exemples d'isolement aussi inhumain peuvent être trouvés au pénitencier fédéral de Marion, Illinois ; à la prison d'Etat d'Angola, en Louisiane ; au pénitencier d'Eddyville, dans le Kentucky ; à la prison d'Etat de Saint Quentin, en Californie ; à la prison d'Etat de Trenton, dans le New Jersey.

Dans le domaine des recours en appel, une enquête indépendante révélerait que, alors qu'il existe des recours légaux évidemment accessibles à des prisonniers de groupes raciaux minoritaires ou dont les convictions politiques sont impopulaires, ces recours sont tellement influencés par le racisme et les abus du pouvoir politique, et leur application tellement retardée, qu'ils sont rendus illusoire ou inefficaces comme moyen de redressement. Ce fut le cas lors du procès des Dix de Wilmington, des "Charlotte Three" et de George Merritt.

Toute enquête sur la condition des peuples amérindiens (indigènes d'Amérique) conclurait à l'évidence que le gouvernement des Etats-Unis a, tout au long de son histoire, poursuivi une politique d'extermination systématique des indigènes. Tout récemment, ces actes d'agression ont visé les dirigeants et les membres du Mouvement Indien d'Amérique (A.I.M.) qui lutte contre cette politique. C'est avec cet arrière-plan en mémoire qu'il faut examiner les affaires et les condamnations de Richard Marshall, de Russel Means, de Ted Means, de Léonard Peltier et de bien d'autres dirigeants de l'A.I.M.

Pour finir, Monsieur le Président, si une enquête indépendante sur le système de justice criminelle des Etats-Unis était menée, une telle enquête révélerait qu'il y a évidence, soutenue par des preuves claires et convaincantes, de violations des Droits de l'Homme des prisonniers qui peuvent être à juste titre classés comme prisonniers politiques et :

a) une classe de détenus victimes de procédés malhonnêtes du FBI, soit du programme COINTELPRO (4) ou d'autres procédés illégaux utilisés par le gouvernement. Etant identifiées comme activistes, ces personnes sont devenues

(4) Le "programme contre-espionnage" ou en abrégé "COINTELPRO", a été appliqué par le FBI de 1956-1971. C'était une offensive dissimulée, mais massive des milieux dirigeants contre les dissidents aux Etats-Unis : le Parti Communiste, les Noirs, les organisations et groupes de gauche, les étudiants, le mouvement pacifiste et autres forces démocratiques. Les investigations menées par le Sénat après Watergate ont révélé que le FBI avait commis beaucoup d'actes illégaux - écoutes, violations de domicile, vols, manipulations

la cible d'agents provocateurs, ont été injustement arrêtées, victimes de preuves contrefaites, d'embuscades et de poursuites criminelles déloyales. Tel est le cas des prisonniers suivants, qui sont loin d'être les seuls de cette catégorie : les "Wilmington Ten", les "Charlotte Three", Assata Shakur, Sundiata Acoli, Imari Obadele et d'autres partisans de la République de la Nouvelle Afrique, David Rice, Ed Poindexter, Elmer "Geronimo" Pratt, Richard Marshall, Russel Means, Ted Means, et d'autres défenseurs des mouvements amérindiens ;

b) personnes reconnues coupables de crimes supposés avoir été commis pour l'avancement de leurs opinions politiques, à savoir l'affranchissement de Porto Rico de son statut colonial, et qui ont été condamnées à des peines très longues et ont été brutalisées pendant leur détention (les juristes tiennent à souligner qu'en 1972, le Comité sur la Colonisation des Nations-Unies a reconnu au peuple portoricain le droit indéniable à l'indépendance et à l'autodétermination). Tel est le cas de Lolita Lebron, Oscar Collazo, Irwin Flores, Rafael Cancel Miranda et Andres Figueroa Cordero (5) ;

c) personnes qui, à cause de leur condition économique ou de leur race, ont été arbitrairement arrêtées, accusées et condamnées, surtout pendant des périodes d'instabilité économique. Tel est le cas de Tommy Lee Hinds, George Merritt, Gail Madden, Gary Tyler et John Rust ;

d) personnes qui, ayant été condamnées et incarcérées, deviennent la cible de poursuites criminelles supplémentaires et sont habituellement détenues dans de très mauvaises conditions, parce qu'elles ont exigé une réforme des prisons et servi de porte-parole aux prisonniers en général pour faire connaître leurs plaintes. Tel est le cas des défenseurs de Napanoch, des Reidsville Brothers, des défenseurs d'Eddyville, de Johnny (Imani) Harris, d'Oscar (Gamba) Johnson, d'Ernest Graham et Eugene Allen, de John Rust, des Marion Brothers, d'Albert Johnson, d'Ike Taylor, de David McConnell, et d'autres Pontiac Brothers.

En conclusion, Monsieur le Président, nous n'attendons pas que le gouvernement des Etats-Unis reconnaisse ses agissements répréhensibles dans ce forum ; un oppresseur ne le fait jamais. Tandis que, d'un côté, les Etats-Unis formulent le principe de débats libres et ouverts sur quelque problème que ce soit, il se trouve en fait qu'ils agissent sur deux niveaux

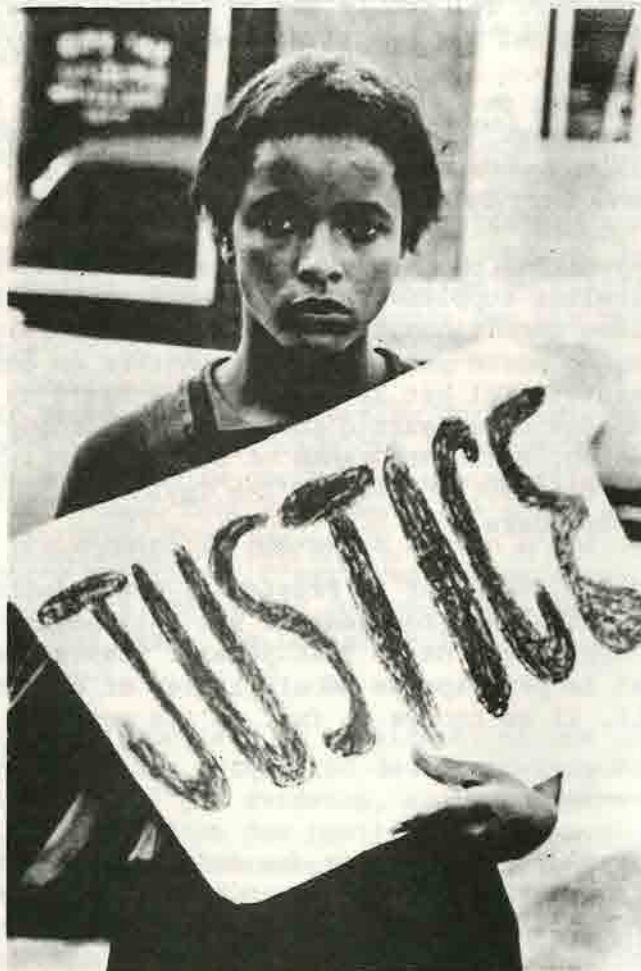
de mass-média, assassinats... - contre des Américains qui n'avaient enfreint aucune loi et appliquaient leur droit constitutionnel de protester contre la politique gouvernementale. Les cibles favorites du COINTELPRO étaient les personnes qui contestaient l'institution vitale des Etats-Unis : la division raciale.

Quand le pasteur Martin Luther King a parlé de son "rêve" - l'unité de toutes les races - le FBI l'a désigné comme "le leader nègre le plus dangereux et le plus efficace" qu'il fallait "neutraliser". Aujourd'hui, le Congrès américain s'apprête à légaliser des actes jugés illégaux sous COINTELPRO, en adoptant une nouvelle charte du FBI.

(5) Les nationalistes portoricains ont été libérés quelques jours après le discours prononcé par Lennox Hinds aux Nations Unies à Genève. Ils avaient passé plus de 25 ans en prison aux Etats-Unis. Parmi les prisonniers politiques dans le monde, ils étaient de ceux qui ont passé le plus d'années en prison.

et punissent sévèrement ceux qui osent prendre la parole et dire la vérité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la réprimande que reçut l'ambassadeur Andrew Young, pour avoir déclaré publiquement ce sur quoi je viens de conclure, et que tous les membres des minorités opprimées en Amérique connaissent, à savoir qu'il y a des prisonniers politiques aux Etats-Unis.

Monsieur le Président, nous pressons cette sous-commission, sous votre haute conduite, de mettre ce problème à son prochain ordre du jour, et de présenter un rapport devant la commission des Droits de l'Homme, de sorte qu'un comité *ad hoc* soit désigné pour enquêter sur ces violations bien attestées des Droits de l'Homme.



Dechen Hunt

Toutes les couleurs du noir

« **B**EN CHAVIS, nous dit Angela Davis, est un prisonnier politique. L'affaire des dix de Wilmington fait de Ben Chavis le plus en vue, aujourd'hui, des prisonniers politiques américains, que nous appelons exactement « political prisoners of conscience and victims of racial injustice ».

Aux Etats-Unis, les prisonniers politiques sont noirs. Aux termes de la loi, ils ne sont pas prisonniers politiques. Pour faire prisonnier un homme qui gêne, politiquement, la justice américaine le condamne sous prétexte de délit ou de crime de droit commun. La preuve du crime est apportée au besoin par de faux témoignages.

Ainsi les droits civils et la liberté politique sont-ils respectés officiellement. Ces condamnations n'enfreignent pas le code fédéral, qui n'admet aucune atteinte au principe de liberté. Depuis quelque temps, circule un projet de révision du code fédéral qui vise à rendre possible l'inculpation pour « participation à une émeute », et le projet porte qu'il y aurait émeute lorsque des violences seraient commises par six personnes ensemble. Je pense que ce projet de révision ne verra pas le jour. L'affirmation absolue du principe de liberté est aux Etats-Unis un fondement du pouvoir, c'est aussi un fondement de la politique extérieure de Carter. La justice continue donc de faire honteusement des prisonniers politiques en les incarcérant au moyen d'inculpations de faux crimes de droit commun.

Ben Chavis n'a pas commis de crime de droit commun. Mais c'était un militant politique efficace, qui luttait dans un Etat où la situation sociale est mauvaise : la Caroline du Nord.

Le Ku-Klux-Klan garde-frontières

En Caroline du Nord, la main-d'œuvre, la blanche comme la noire, dans le textile et le tabac surtout, est mal payée. C'est l'Etat qui connaît le moins de travailleurs syndiqués : moins de 7 %. C'est là qu'il y a le plus de chômage. Le peu de coût de la main-d'œuvre dans cet Etat fait même que des entreprises étrangères y ont implanté des usines.

Quand Ben Chavis a été inculpé, au moyen de deux faux témoignages, pour l'incendie d'une épicerie, il n'avait incendié aucune épicerie, mais il était juste en train d'organiser, en Caroline du Nord, dans la ville de Charlotte, une grève des éboueurs.

Il y avait là des éboueurs blancs : la question du racisme n'est pas une question simple de couleur ou de race, elle est impliquée dans d'autres événements et dans les mécanismes de notre économie entière.

Nous constatons depuis des mois un regain du racisme aux Etats-Unis, regain qui prend maintenant un aspect inquiétant.

L'une des causes de ce regain est la déception générale du prolétariat blanc. Dans les années 60, il y a eu une espérance. Les travailleurs ont cru que le niveau de vie allait s'améliorer, que les fins de mois seraient moins serrées, que l'on pourrait avoir quelque chose à soi à la campagne pour dormir et manger le dimanche. Ainsi de suite.

Cette espérance, du fait de la crise mondiale, est aujourd'hui brisée. Et la déception tend parfois à prendre la forme d'une rancœur contre les travailleurs noirs, porto-ricains, mexicains.

La crise économique au Mexique, mais aussi les interventions d'industriels ou d'hommes politiques des Etats du Sud, ont fait croître sensiblement l'immigration de main-d'œuvre mexicaine. Ces travailleurs mexicains, qui trouvent souvent aux Etats-Unis des conditions de vie et de travail effrayantes, sont devenus, pour une partie de l'opinion, des coupables. Et l'on a vu cette immigration provoquer des interventions publiques du nouveau chef du Ku-Klux-Klan, David Duke.

David Duke est jeune, beau garçon, l'air souriant. Il n'a rien changé aux anciens objectifs du Klan, mais il les présente sous des dehors modernes. Il est arrivé dans le Sud et il a déclaré que les hommes du Klan allaient faire la garde à la frontière du Mexique, et empêcher les travailleurs mexicains de venir mettre en péril l'économie du pays.

David Duke a été officiellement reçu par des gens importants, et il a pu expliquer ses idées et ses projets sur des chaînes de télévision. Nous retrouvons ici le sacro-saint principe de liberté : le chef du Klan est libre de diffuser ses propos racistes à la télévision.

Ce même principe de liberté a permis aussi de contrecarrer l'accès des Noirs aux universités. Quand je suis entrée à l'université de Brandeis (près de Boston), en 1960, il y avait cinq étudiants noirs. En 1969, le nombre d'étudiants noirs inscrits à Berkeley (Californie) avait atteint mille quatre cents. Aujourd'hui, il est retombé à sept cents. Pour pouvoir faire entrer des Noirs à l'Université, il avait fallu prendre des mesures nouvelles. Elles précisaient qu'un minimum de Noirs seraient admis à l'Université. Sans ces mesures, les Noirs seraient encore à la porte. C'était le seul moyen. Mais des Blancs ont estimé depuis lors que ces mesures sont inconstitutionnelles, parce que cette inscription réglementée d'étudiants noirs porte atteinte à la liberté. La liberté d'étudiants blancs qui, du fait de l'admission de ce quota, minimum de Noirs, ne pourraient entrer, eux, à l'Université.

Qui dit viol, dit racisme

Chaque nouveau fait, chaque nouveau mouvement d'opinion, antiracistes, peuvent déclencher des mécanismes subtils qui viennent renforcer le racisme.

Prenez les mouvements féminins. Ces mouvements ont une grande importance, puisque les femmes, elles aussi, sont victimes de l'injustice, et du racisme, sexiste, celui-là. Je suis en train d'écrire un livre sur « les rapports entre le racisme et l'oppression des femmes ».

L'un des points forts de la lutte des femmes, c'est la question du viol. Je suis très attentive à cette question parce que l'extension des viols est, je crois, l'un des symptômes majeurs de la maladie de la société d'aujourd'hui, de sa détérioration. Or, aux Etats-Unis, qui dit viol dit très vite racisme, les fausses accusations de viol à l'encontre des Noirs ayant été de tout temps, ou presque, l'une des techniques du Klan et du racisme.

Tout récemment ont été produites des statistiques portant que 47 % des viols des femmes seraient l'œuvre de Noirs. Statistiques fausses. Statistiques aussi bien impossibles à établir, parce que, plus encore que dans d'autres pays, les femmes noires américaines violées n'osent pas aller déposer de plainte à la police, parce qu'elles risquent de se faire violer une seconde fois par les policiers.

Les fausses accusations de viol ne sont pas, elles non plus, un phénomène raciste simple. J'ai dépouillé beaucoup d'archives pour mon livre, et j'ai constaté que dans le Sud, pendant la guerre de Sécession et les années suivantes, les viols déclarés ont été en très petit nombre. Ce nombre s'est élevé en flèche dès que les industriels du Nord sont venus implanter des entreprises dans le Sud. Les fausses accusations de viol ont été alors en liaison avec des faits qui n'avaient rien à voir avec le viol, qui étaient des frictions, des difficultés, de l'ordre du travail, de l'emploi.

Toujours est-il qu'aujourd'hui l'extension des mouvements (nécessaires et très utiles) de femmes relançant le racisme par l'entremise du viol, mais ce n'est pas la lutte des femmes qui provoque seule et directement cette relance, c'est la situation économique d'ensemble, le chômage, la crise.

Lorsqu'on parle de Ben Chavis et des prisonniers politiques qui sont noirs, lorsqu'on lutte pour la libération des dix de Wilmington, il convient donc de bien placer cette affaire dans son contexte. Toutes les preuves et les pièces du dossier sont désormais réunies pour que la libération de Ben Chavis et de ses camarades, en stricte justice, aille de soi. Ce qui retarde cette libération, c'est la crise générale, c'est aussi qu'en libérant ces hommes Carter reconnaîtrait de facto qu'il y a aux Etats-Unis des prisonniers politiques. Or cela lui est difficile puisqu'il fait des droits civiques et de la liberté son arme politique numéro un.

Liberté, que de crimes !...

C'est ainsi que, au nom de la Constitution (dans les Universités), au nom de la liberté (dans les entreprises, ou à l'occasion de l'antisémitisme), le racisme se renforce, et surtout affine de plus en plus ses techniques. Quand les mots de *droits civiques* ou de *libertés* sortent des lèvres de Carter ou de celles d'un homme politique, des millions de Noirs américains serrent les poings, puisque ni à la clinique d'accouchement, ni à l'école, ni dans la rue, ni à l'usine, ils n'ont eu droit à ces droits. Puisque jamais ils n'ont eu la liberté d'agir comme les Blancs, et cela jusqu'à se retrouver en prison pour trente-quatre ans parce qu'on a participé à la mise au point d'une grève ou simplement parce qu'on a milité dans un mouvement antiraciste. La situation s'aggrave aujourd'hui. C'est au nom de la liberté que les espoirs de liberté des Noirs sont étouffés, détruits. Nous continuons de lutter, et nous n'avons pas de meilleur atout que la mobilisation de l'opinion publique américaine, noire, blanche, portoricaine, et autre, et de l'opinion publique internationale. Et sur ce plan-là, du moins, nous sommes sans cesse en progrès.»

Propos recueillis par
MICHEL COURNOT.

La Fédération Protestante de France demande que soit faite la

LUMIÈRE SUR LA RESPONSABILITÉ DU PASTEUR AMÉRICAIN BEN CHAVIS

La Fédération protestante de France a envoyé à l'attorney général Rufus Edmonston Raleigh, Caroline du Nord et au juge fédéral Dupré, le télégramme suivant : « *Apprenons nouvelle comparaison pasteur Ben Chavis et ses compagnons. Demandons instamment toute lumière soit faite et justice rendue.* »

En 1971, le pasteur Ben Chavis va en Caroline du Nord pour faire une enquête sur le racisme. Ce pasteur noir effectue ce travail au nom de l'Eglise Unie du Christ à laquelle il appartient ; il organise (février 71) une organisation à Wilmington pour protester contre l'expulsion de dix-huit étudiants noirs de l'Université. Le Ku Klux Klan intervient dans cette manifestation non-violente. Un étudiant noir et un contre-manifestant (préssumé appartenir au Ku Klux Kan) sont tués par balle. Le pasteur Ben Chavis et neuf de ses compagnons sont inculpés et condamnés ; Ben Chavis est condamné à trente-quatre ans de prison.

Ils sont libérés sous caution. Mais la demande en révision du procès a été refusée par la Cour suprême de la Caroline du Nord et par la Cour suprême des Etats-Unis. C'est pourquoi le 2 février 1976, Ben Chavis et ses compagnons sont à nouveau en prison. Ils doivent comparaître à nouveau le 9 mai devant les autorités judiciaires.

L'affaire des « Dix de Wil-

ilmington » a fait beaucoup de bruit aux Etats-Unis.

A Paris le jeudi 5 mai, le Parti Communiste Français a organisé à la Mutualité un meeting en faveur de ces « Dix de Wilmington ».

Angela Davis a affirmé au cours de ce meeting : « *L'histoire absurde, cauchemardesque, de l'acharnement des autorités de Caroline du Nord contre le pasteur Ben Chavis nous révèle une part importante, je dirai même terrifiante, de la réalité politique américaine.* »

Le procès des « Dix de Wilmington » été fort discuté par tous ceux qui sont au fait des choses judiciaires. Il semble y avoir eu de sérieuses irrégularités. Un premier jury, qui comportait une majorité de Noirs, a été dissous et remplacé par un jury à majorité blanche, et ce pour des motifs discutables. Par ailleurs la condamnation s'est appuyée sur le témoignage d'un seul homme, Allan Hall, qui s'est retracté en octobre 1976. Enfin le juge a prononcé de très lourdes peines (282 ans de prison au total pour les dix inculpés, dont certains étaient d'âge scolaire).

L'Eglise Unie du Christ, qui a payé la caution de 400 000 dollars pour permettre la libération conditionnelle des dix condamnés, n'a cessé de demander la révision du procès qui a eu lieu en 1972.

F. LOUIS.

(PUBLICITE)

POUR LA LIBÉRATION DU PASTEUR NOIR BEN CHAVIS ET DES NEUF AUTRES CONDAMNÉS DE WILMINGTON

1971. — Le Révérend BEN CHAVIS, jeune pasteur militant pour les droits civiques, est envoyé par la « Commission pour la justice raciale de l'Eglise unifiée du Christ » en Caroline du Nord pour y faire une enquête sur le racisme. BEN CHAVIS organise (à la suite de l'expulsion de 18 étudiants noirs de leurs collèges) un défilé silencieux et une réunion dans l'église de Wilmington. Le Ku Klux Klan en fait le siège quatre jours durant. Un étudiant et un membre du Klan sont tués.

Bien que les Noirs n'aient pas été armés, bien que l'enquête n'ait pas établi la provenance des balles, le pasteur Ben Chavis et neuf autres militants sont arrêtés — un an plus tard — et accusés d'incendie volontaire et homicide.

Juin 1972. — Les dix de Wilmington sont condamnés sur le témoignage d'un repris de justice, Allen HALL, à 282 années de prison, dont 34 au pasteur Ben Chavis.

Octobre 1976. — Allen Hall se rétracte et déclare sous serment devant la cour fédérale qu'il a menti : il dit y avoir été contraint sous la menace par les autorités locales et fédérales.

Dans quelques jours, le 9 mai 1977

Le Révérend BEN CHAVIS et ses amis, qui n'ont cessé de clamer leur innocence, seront entendus à une nouvelle audience (Post Convicted bearing, sorte d'appel auquel ont droit, aux Etats-Unis, les condamnés à une lourde peine), où seront produits les faits nouveaux : rétractation des témoins à charge, témoignages — Révérend Templeton et Mme Patricia Rhodes — écartés en 1972 et prouvant l'innocence des dix de Wilmington.

Le Comité pour la libération de BEN CHAVIS appelle tous ceux qui combattent pour le respect des droits de l'homme et la liberté à une semaine d'action dans les formes qui leur conviennent, du 2 au 9 mai 1977.

Une conférence de presse sera donnée le 2 mai avec Angela Davis. Heure et lieu seront publiés ultérieurement.

TELEGRAMMES ET LETTRES PEUVENT D'ORES ET DEJA ETRE ENVOYES à :

— M. James HUNT, Gouverneur de Caroline du Nord - RALEIGH - NORTH CAROLINA - U.S.A. ;
— M. Rufus EDMONSTON, Attorney Général - RALEIGH - NORTH CAROLINA - U.S.A. ;
— M. DUPRE, Juge Fédéral à RALEIGH - NORTH CAROLINA - U.S.A.

afin que justice soit rendue et que les dix innocents de Wilmington recouvrent la liberté.

Signataires :
Jean-François ADAM, ARAGON, Françoise ARNOUL, James BALDWIN, Guy BEDOS, Jean BERTHO, Mathilde BERTHOLLIER, Yves BOISSET, Jacqueline BROCHEN, Docteur Jean-Paul CAMUS, Marie-Hélène CAMUS, Pierre CARDINAL, Leslie CARON, Andrée CARAIRE, Jean-Claude CASADESUS, Aimé CESAIRE, Catherine CHAINE, Claude CLEMENT, François CHABANNE, Edmonde CHARLES-ROUX, Gérard CHOUGHAN, COSTA-GAVRAS, Jean-Louis COMOLLI, Louis DAQUIN, Paul DOUGNAC, Jean-Marie DROT, Maurice DUGOWSON, Pierre DUMAYET, Jacques ERTAUD, FERAUD, Jean FERRAT, Brigitte FOSSEY, Joaquina GALVAO, Pierre GASTAUD, Maurice GOLDRING, Madeleine GOLDRING, Jean-Marie GIBERT, Hélène GIBERT, Jacques GRAND, Benoîte GROULT, Paul GUIMARD, Florence HAGUENAUER, Colette HAREL, Didier HADEFIN, Mariano HERNANDEZ, Med HONDO, Georges HOURDIN, Jacqueline JOUBERT, Jean-Pierre JOUFFROY, Patricia JOUFFROY, Jérôme KANAPA, Daniel KARLIN, Joseph KESSEL, de l'Académie Française, Ledislas KIJNO, Malou KIJNO, Edouard KNEUZE, Jean LALLIER, Jean LACOUTURE, Michel LEIRIS, Alfred MANESSIER, Jean-Pierre MARCHAND, Anne-Marie MARCHAND, André MARFANG, Chantal MARFANG, André MASSON, Claude MAY, Jean-Jacques MAYOUX, Valérie MAYOU+, Jacqueline MEPIEL, Docteur Alexandre MINKOWSKI, Monique MORO, Raoul-Jean MOULIN, Pierre NEURISSE, Henri NOGUERES, Jacqueline NOGUERES, Max RAPPART, Hélène PARMELIN, Christine PASCAL, Bernard PAUL, Jacqueline PICASSO, James PICHETTE, Edouard PIGNON, Eric PLOET, René PRADELLE, Bernard QUEYSANNE, Catherine RENAULT, Gilberte RODRIGUE, François SALVAING, Nedjma SCIALOM, Jean-Daniel SIMON, Yves SIMON, Sophie SOLNICA, Docteur Jacques SOLNICA, Béatrice SOULE, Agnès VARDA, Anne WIAZEMSKY, Robert WOGENSKY, Carmen WOGENSKY, Olga WORMSER-MIGOT, Léon ZURATAS, Rolande ZURATAS.

Ce communiqué a été payé par la participation de chacun d'entre nous. Vous pouvez manifester votre solidarité financière et vous joindre à ce premier groupe de signataires en écrivant : Comité pour la Libération de Ben Chavis, 38, rue de la Glacière, Paris (13^e).

■ l'événement ■

un entretien avec ben chavis

« nous allons relancer la lutte »

de notre envoyée spéciale aux u.s.a.

Le Pasteur Ben Chavis, condamné à 32 années de prison pour son activité antiraciste aux Etats-Unis, et libéré sur parole après une intense campagne de solidarité internationale, a accordé sa première interview dans la presse française à l'envoyée spéciale de droit et liberté.

Doris Pumphrey : Ben, c'est merveilleux de te rencontrer ici, enfin libre !

Ben Chavis : C'est à moi de vous remercier pour votre soutien. J'ai toujours su que le soutien aux « 10 de Wilmington » était très important en France.

nous sommes innocents

D.P. : Quelle est la situation actuelle des « 10 de Wilmington » et la tienne en particulier ?

Ben Chavis : Sur le plan légal, nous avons demandé la révision du procès et l'affaire est entre les mains de la Cour d'Appel de la 4^e circonscription de Richmond, en Virginie. Si nous échouons là, nous irons devant la plus haute juridiction du pays, la Cour Suprême. 55 membres du Congrès ont récemment rédigé un dossier d'« amicus curiae » en faveur des « 10 de Wilmington » et chacun sait, désormais, que nous sommes innocents.

D.P. : Le Président Carter n'est-il pas intervenu en votre faveur ? Ne s'occupe-t-il pas de votre affaire ?

Ben Chavis : Si, malheureusement, il s'en occupe ! Nous venons d'apprendre

que le Département de la Justice ne soutiendra pas notre action devant la Cour d'Appel. Cette décision a été prise par la Maison Blanche qui ne veut pas être impliquée dans l'Affaire des « 10 de Wilmington ».

Le Président Carter n'est pas sérieux lorsqu'il parle des Droits de l'Homme. Il rencontre les dissidents soviétiques, il envoie sa femme rencontrer la femme de Chitcharanski à grand renfort de publicité mais, moi qui vis à Washington, à quelques pas de chez lui, il refuse de me recevoir et d'entendre ce que j'ai à lui dire sur ce qui se passe chez nous.

un pass, comme en afrique du sud

D.P. : Peut-on parler de prisonniers politiques aux Etats-Unis ?

Ben Chavis : Il y a, aux Etats-Unis, de nombreux prisonniers politiques au sens strict, des hommes qui ont été condamnés à cause de leurs activités politiques. C'est notre cas. Seulement, comme la loi américaine ne prévoit pas de crimes politiques, on nous fait passer pour des criminels de droit commun, on monte contre nous une machination pour nous écarter du mouvement et nous mettre en prison.



Le Pasteur Ben Chavis à la prison de Mac Cain.

J'ai été, par exemple, accusé d'avoir mis le feu à une boutique alors que chacun savait l'absurdité de cette accusation. Cette façon de mettre en prison les opposants est pire que partout ailleurs, car on vous fait passer pour un criminel. Cela vous poursuit une fois libéré ; cela rejaillit sur les enfants. C'est ainsi que j'ai d'abord été condamné à 32 ans de prison, peine ramenée sous la pression de l'opinion publique à 17/21 ans. Pendant treize ans encore, je peux connaître le statut de « prisonnier libéré sur parole » qui permet de me jeter à nouveau en prison si je commets un acte ou si je dis un mot qui soient considérés comme une violation de ma parole. A chaque fois que je quitte Washington, je dois avoir un « pass », comme en Afrique du Sud !

Il semble par exemple très douteux qu'ils m'autorisent à voyager hors des Etats-Unis.

On m'a retiré le droit de vote et même ma carte de sécurité sociale ! On m'a retiré toutes mes pièces d'identité qui ne me seront rendues qu'à la fin de la peine. Je devrai alors demander à la Cour Suprême de recouvrer mes droits de citoyen.

terroriser les minorités

D.P. : Les prisonniers politiques sont-ils nombreux aux U.S.A. ?

Ben Chavis : Très nombreux. On ne peut les citer tous. Il y a Johnny Harris (voir notre encadré), les « 3 de Charlotte », les « 11 de RNA », Imari Obadele, Gail Madden, George Merrit, Dessie Woods, Gary Tyler, Terrence Johnson, un jeune

Noir de 16 ans ! J'ai une liste non limitative de 110 personnes qu'on peut, sans aucune contestation possible, considérer comme des prisonniers politiques. Il faut noter que c'est toujours autour du problème racial, qui est un des fondements de la société américaine, que se situe cette répression dont le but est de terroriser et d'arracher à la lutte les membres des minorités.

D.P. : Peux-tu nous parler de ta détention, des conditions d'incarcération dans les prisons américaines ?

Ben Chavis : C'est une situation particulièrement brutale, cruelle et inhumaine. Ils me craignaient, pensant que j'organisais les prisonniers pour la défense de leurs droits. A plusieurs reprises, ils m'enchaînaient depuis les hanches jusqu'à la poitrine. Impossible de bouger les bras. Ma vie elle-même fut menacée. Alors que je souffrais d'une crise d'appendicite aiguë, on me laissa 48 heures sans me soigner et je dus rester en soins intensifs pendant 6 semaines. En fait, les prisons américaines sont un reflet amplifié d'une société raciste et inégalitaire.

des actions de masse

D.P. : Quelle est la situation du mouvement pour la reconnaissance des droits des minorités ?

Ben Chavis : Il y a beaucoup à reconstruire. Après l'implacable répression des années 70, on a connu un mouvement de reflux mais, à l'aube de cette nouvelle décennie, je ne suis plus en prison, je compte bien m'employer à reconstituer le mouvement.

Nous avons une bonne organisation antiraciste, l'Alliance Nationale contre la Répression Raciste et Politique dont Angela Davis et moi-même sommes les deux co-présidents. Nous avons des comités dans presque tous les Etats. Nous organisons des actions de masse pour relancer la lutte pour les droits des minorités.

Les gens en ont assez du chômage, ils en ont assez de vivre dans des taudis, ils veulent pouvoir se soigner correctement même s'ils sont pauvres. Je parle souvent dans les campus. Les étudiants sont inquiets. Ils refusent la conscription. Ils ne veulent plus se battre pour les intérêts de quelques grosses firmes. C'est pour cela que je suis optimiste sur les possibilités actuelles d'un grand mouvement de masse national, optimiste aussi sur le rôle que peut jouer l'Alliance dans cette mobilisation.

D.P. : Vous travaillez également au sein de la « Commission pour la justice raciale ». Que représente cet organisme ?

Ben Chavis : Il s'agit d'une commis-

sion de l'Eglise Unifiée du Christ dans laquelle je suis pasteur. Les objectifs de la commission sont analogues à ceux de l'Alliance mais c'est un organisme confessionnel principalement soutenu par les Eglises. Nous voulons montrer que les Eglises, si elles peuvent être, parfois, « l'opium du peuple », peuvent également être une force de libération pour les victimes de l'injustice.

les noirs contre le boycott des j.o.

D.P. : La presse française considère généralement qu'après les événements d'Iran, Carter a réussi à recréer autour de sa politique une sorte d'« union sacrée ». Qu'en est-il exactement ?

Ben Chavis : Les Noirs, et particulièrement les plus pauvres d'entre eux, ne soutiennent pas la campagne de boycott des Jeux Olympiques. Pour eux, l'hypocrisie est tellement évidente !

En 1968, deux athlètes noirs durent subir la condamnation sévère du gouvernement pour avoir manifesté leur opposition au racisme en levant le poing sur le podium des Jeux de Mexico. A Montréal, les Etats-Unis condamnèrent la position

des pays africains qui refusaient de concourir avec un pays, la Nouvelle-Zélande, qui, dans le même temps, accueillait, au mépris de l'éthique sportive, une équipe de l'Afrique du Sud raciste.

En ce qui concerne la crise iranienne comme en ce qui concerne l'Afghanistan, il n'y a pas d'unité nationale derrière le Président Carter. Les Noirs n'éprouvent aucun emballement à l'idée d'aller défendre les frontières des Etats-Unis sur les bords... du Golfe Persique !

D.P. : Quelle est, selon toi, l'importance de la solidarité internationale dans la lutte que vous menez contre l'oppression raciale aux Etats-Unis ?

Ben Chavis : Je me souviens du jour où des frères et des sœurs français se sont enchaînés aux grilles de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris pour réclamer la libération des « 10 de Wilmington ». Immédiatement après, ici, des amis ont voulu s'enchaîner aux grilles de la Maison Blanche pour faire écho à ce qui s'était passé à Paris.

Nos amis français doivent savoir que chaque lettre, chaque télégramme compte dans de telles campagnes et que sans la solidarité internationale qui s'est développée autour de nous quand nous étions prisonniers, je ne serais pas ici, presque libre, à répondre à tes questions.

condamné à mort pour l'exemple



Johnny Harris d.r.

En 1970, Johnny Harris avait commis le « crime » de s'installer avec sa famille dans un quartier blanc de Birmingham, en Alabama. Après d'insupportables persécutions, Johnny Harris fut accusé sans aucune preuve convaincante, de viol et de quatre vols.

Condamné à quatre fois la prison à perpétuité (!), il fut enfermé à la prison d'Atmore, réputée pour ses conditions de détention particulièrement inhumaines.

Révolté par cette situation, il devint membre actif du mouvement « Inmates for action ». Le 18 janvier 1974, des gardiens à l'uniforme taché de sang entrèrent dans la section des cellules où Harris était enfermé pour ses activités politiques et menacèrent de mort les prisonniers. Des détenus prirent deux gardiens en otages et libérèrent d'autres prisonniers. Le directeur de la prison refusa d'accéder à la demande des prisonniers qui voulaient exposer à la presse leurs conditions de détention et lança l'assaut dans lequel un gardien trouva la mort.

Un peu plus tard, trois des prisonniers ayant participé à cette révolte furent trouvés « morts ou assassinés ». Aucune enquête ne fut faite pour déterminer les conditions de leur mort.

Sur la base de témoignages bourrés de contradictions flagrantes, Johnny Harris fut condamné à mort pour l'exemple.

Sur les listes de choix du jury, il y avait 128 Blancs et 2 Noirs (il y a 20 % de Noirs dans l'Etat) et la loi utilisée pour condamner Harris à mort en raison de sa complicité dans une révolte de prisonniers date d'avant la guerre de sécession !

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION	3
LETTRE DE BEN CHAVIS À CARTER	6
BEN CHAVIS ET LE COMBAT POUR LES DROITS CIVIQUES DES NOIRS	8
TERREUR RACISTE EN CAROLINE DU NORD	10
L'AFFAIRE DE WILMINGTON	13
ARRESTATION DES DIX DE WILMINGTON	17
L'APPEL DE BEN CHAVIS	18
SOUTIEN INTERNATIONAL AUX DIX DE WILMINGTON	24
LIBERTÉ CONDITIONNELLE POUR BEN CHAVIS	25
LIBERTÉ POUR LE PEUPLE NOIR	26
ANNEXE : DES JURISTES ACCUSENT	27
DÉCLARATION À L'ONU	27
DOSSIER DE PRESSE	33

Sources d'information pour la constitution de ce document :

An American Political Prisoner Appeals for Human Rights in the United States of America

Reverend Benjamin F. Chavis

published by : United Church of Christ

Commission for Racial Justice

North Carolina : Laboratory for Racism and Repression

*published by National Alliance Against Racist and Political Repression
New-York*

*Nothing could be Finer, by Michael Myerson
International Publishers.*

Edité par la CIMADE
Imprimé par CIMADE - OFFSET
176, rue de Grenelle 75007 Paris
CCP.4088.87Y Paris, Tel. 7059399
Dépot légal: 2° trimestre 1980